

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

52^{ème} ANNÉE - NUMÉRO 706

10 JUILLET 1998 - 150 Francs CFA

LES HOMMES PASSENT ET L'ÉGLISE CATHOLIQUE DEMEURE

nous déclare Son Éminence Bernardin Cardinal Gantin au cours d'une interview exclusive

Son Éminence Bernardin Cardinal Gantin a démissionné de sa charge de Préfet de la Congrégation pour les Évêques. Pour une plus large compréhension des

raisons qui ont motivé cette décision, la rédaction du bimensuel "La Croix du Bénin" a interviewé pour ses lectrices et lecteurs (Lire la suite à la page 2)

A L'ÉCOUTE DU PAPE



DÉFENDRE LES DROITS DE LA FAMILLE

(...) En parlant des devoirs des laïcs catholiques, je pense en particulier à la famille. La famille est placée «au service de l'édification du Royaume de Dieu dans l'histoire, moyennant la participation à la vie et à la mission de l'Eglise. (...) A son tour, la famille chrétienne est insérée dans le mystère de l'Eglise au point de participer, à sa façon, à la mission de salut qui lui est propre» (Familiaris consortio, n. 49). Cette cellule de base de la vie sociale est aujourd'hui exposée à un grand danger, en raison d'une tendance présente dans le monde, qui veut affaiblir son caractère par nature durable, en la remplaçant par des unions informelles, et en tentant même de reconnaître comme familles des unions de personnes du même sexe. La famille est également mortellement menacée par la négation du droit à la vie des nouveau-nés et par des attaques contre le fait d'éduquer la jeune génération dans l'esprit des valeurs chrétiennes durables. J'ai suivi avec douleur les efforts visant à légaliser dans notre pays le meurtre des enfants à naître et j'ai accompagné de mes prières, avec beaucoup d'inquiétude, ceux qui luttent pour le droit à la vie de chaque homme. Dans l'homélie prononcée à Kalisz, j'ai dit : «La mesure de la civilisation, une mesure universelle, éternelle, valable pour toutes les cultures, est sa relation avec la vie. Une civilisation qui refuse les sans défense, mériterait le nom de civilisation barbare» (4 juin 1997). Je

considère comme dignes d'éloges, et devant être soutenus, les efforts visant à entourer d'attentions chaque enfant grâce à un réseau de maisons diocésaines pour mères célibataires et de Fonds pour la Défense de la Vie. Je rends grâce à Dieu pour les possibilités qui se sont créées dans le domaine d'une préparation adéquate des enfants et des jeunes à la vie de famille, ainsi que dans le domaine de la pastorale des fiancés, de la paternité et de la maternité responsables et de l'éducation chrétienne de la jeune génération. Je suis conscient que ce ne sont pas là des tâches faciles, car il ne s'agit pas seulement d'introduire des changements au niveau législatif. Il est nécessaire d'accomplir un travail intense pour modifier la conscience de la société à l'égard du rôle fondamental de la famille et de la vie de l'homme dans celle-ci. Il faut unir les efforts de l'Eglise, de l'Ecole et des autres milieux dans le but de rétablir le respect des valeurs traditionnelles de la famille et pour les cultiver dans le processus éducatif, auquel tous devraient collaborer, et également les moyens de communication sociale qui exercent aujourd'hui une énorme influence sur la formation des comportements humains. Il faut que dans notre pays, la famille soit entourée de l'amour et de l'attention qui lui sont dus. Faites tout ce qui est en votre pouvoir, afin que la famille ne se sente pas isolée dans ses tentatives pour conserver sa propre identité : défendez ses droits et ses valeurs fondamentales, aidez-la à accomplir sa mission et ses devoirs. Ne permettez pas que cette «communauté de vie et d'amour» (Gaudium et spes, n. 48) subisse des torts et soit profanée. Le bien de la société et de l'Eglise est lié au bien de la famille. Il faut donc que la famille trouve dans l'Eglise un profond soutien. Je prie beaucoup pour cela, car la question de la famille et de son sort dans le monde d'aujourd'hui me tient profondément à cœur. (...)

Rome, 2 février 1998

Jean-Paul II

Extrait du discours du Saint-Père à l'adresse du second groupe d'évêques polonais en visite «ad Limina» (porolany)



MONSEIGNEUR CHRISTOPHE ADIMOU ARCHEVÊQUE ÉMÉRITE DE COTONOU S'EN EST ALLÉ POUR L'EUCCHARISTIE ÉTERNELLE

(Lire nos informations à la page 9)

PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES DE SANTÉ (PDSS) : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Fin des années 80, l'État béninois ne pouvait plus envisager d'offrir à sa population la gratuité des soins. De fait, il fallait définir une nouvelle stratégie dans le domaine du secteur de la santé pour, semble-t-il, soulager un tant soit peu les populations béninoises. C'est bien dans ce sens que s'inscrit le projet de développement des services de santé dont les principaux

hauteurs de fonds sont la Banque mondiale, la coopération suisse et l'État béninois.

LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Entré en vigueur le 10 janvier 1990, le projet de développement des services de (Lire la suite à la page 7)

UNIVERSELLE... ÉGLISE UNIVERSELLE... ÉGLISE UNIVERSELLE... ÉGLISE

LES HOMMES PASSENT ET L'ÉGLISE CATHOLIQUE DEMEURE

nous déclare Son Éminence Bernardin Cardinal Gantin au cours d'une interview exclusive

(Suite de la première page)

teurs le Cardinal Gantin. L'occasion nous a permis d'aborder avec lui certains points qui font la "une" de l'actualité.

Lisez plutôt.

«La Croix du Bénin» : Éminence, le Pape Jean-Paul II vient d'accepter votre démission de la tête de la Congrégation pour les Évêques.

Pouvez-vous nous dire en quelques mots les raisons d'une telle décision ?

Cardinal Gantin : La question est bonne et légitime.

Avant tout, il faut bien noter que démission, en Église, n'est pas abandon, encore moins reniement.

Le mot, en la circonstance, ne semble pas très heureux pour signifier «déposition d'une charge». On doit le comprendre, en effet, comme un appel à «servir autrement», avec peut-être encore plus d'intensité et de profondeur; et cela, au nom même des innombrables liens spirituels antérieurement tissés le long des années, avec les personnes ou les lieux qui ont marqué toute une vie, sacramentelle, apostolique ou missionnaire, de relations et d'échanges.

C'est à la lumière de la foi et de l'attachement irrévocable au Christ qu'il convient de regarder les dispositions de l'Église. Celle-ci, «experte en humanité» est forte et riche d'une expérience pluriséculaire sur les hommes, les choses et les événements.

Au demeurant, voici la règle canonique qui parle de la déposition de la charge épiscopale entre les mains du Souverain Pontife: «L'Évêque diocésain, quand il aura atteint 75 ans d'âge, est invité à offrir au Souverain Pontife le "renoncement" à sa charge. Le Pape y pourvoira comme il voudra» Can. 401 § 1.

L'invitation, ici, disent les experts en la matière, est pratiquement une obligation.

En ce qui me concerne, je dirai ici pour nous deux choses :

1° Les hommes passent; et l'Église demeure.

2° La date du 25 juin en laquelle la déposition de ma charge dans les mains de Jean Paul II a été acceptée et publiée, est une date bien nôtre. Elle nous parle.

En effet, ce n'est pas seulement depuis 27 ans, c'est-à-dire depuis que le Pape Paul VI m'a appelé de Cotonou à Rome, mais depuis plus longtemps, depuis toujours que mes compatriotes ont appris, comme témoins de plusieurs changements et successions en tous domaines, que si les hommes passent, l'Église, quant à elle, reste et restera toujours fidèle à son identité, à sa vocation et à sa mission.

C'est là une certitude qui nous maintient fermes et sereins dans la foi: la parole du Christ, Seigneur du temps et de l'histoire, en est le gage: «Voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin du monde» Mt. 28, 20.

D'autre part, si je fais aujourd'hui appel à ce sentiment de totale et filiale confiance en Celui qui conduit nos vies et nos destins, c'est parce qu'elle n'est pas fortuite pour nous cette date, 25 juin 1998, où le Pape, pour nous succéder, a nommé un nouveau Préfet de la Congrégation pour les

Évêques en la personne du Cardinal Lucas Moreira Neves jusqu'à présent Archevêque de San Salvador de Bahia, au Brésil sa terre natale. Il avait été Secrétaire de ce Dicastero. Et nous avions travaillé ensemble pendant quatre ans.

C'est une nomination importante à la tête d'un Service où j'ai eu l'honneur d'être à la disposition des Évêques pendant plus de 14 ans, depuis le 8 avril 1984.

«La Croix du Bénin» : Éminence, quels sont désormais vos responsabilités à la Curie romaine après votre démission en tant que préfet de la Congrégation pour les Évêques ?

Cardinal Gantin : En même temps que j'étais Préfet de la Congrégation pour les Évêques, j'étais membre de plusieurs autres Dicasteros de la Curie romaine.

Je suis par exemple membre de la Congrégation pour l'Évangélisation des Peuples; j'en avais été le secrétaire pendant 5 ans. Le Pape m'a renouvelé sa confiance. Dans cette Congrégation missionnaire, ils ont leur réunion régulière; ils envoient la documentation nécessaire qu'on doit étudier pour donner un avis et aider les responsables à prendre la décision qui s'impose. C'est un travail qui m'occupera encore assez.

Et puis depuis 1993, j'ai été choisi comme doyen du collège des Cardinaux; ce n'est pas une charge très lourde; c'est un service spécial qui en principe est assumé, celui-là, pour la vie. Je reste donc à Rome, je reste au Vatican. Rien de tout cela ne change.

À Rome et au Vatican où je résiderai encore, si Dieu le veut, non seulement comme Doyen du Collège des Cardinaux, mais aussi comme membre d'autres Dicasteros, je suis aujourd'hui le premier à remercier Dieu pour la grâce du Sacrement de l'Épiscopat qui m'a permis d'entrer dans l'aventure apostolique de l'Église; en mon pays d'abord, et plus tard à Rome.

Je suis également le premier à remercier le Pape Jean Paul II dont la confiance, l'exemple et l'inlassable dévouement ont été, chaque jour, lumière et guide sur ma route sacerdotale. Je vous invite à le remercier avec moi. C'est par deux fois qu'il a visité notre pays et notre Église pour nous confirmer dans la foi des Apôtres.

L'amicale prière de tous m'est nécessaire aujourd'hui comme hier. Je me permets d'y compter, en remerciant tout le monde d'un cœur sincère, à commencer par chacun de mes collaborateurs et collaborateurs dans les divers postes jusqu'ici occupés.

J'ai dit que le 25 juin était pour nous une date particulièrement digne de mémoire.

C'est, en effet, en cette date que le fondateur de la Société des Missions Africaines, en 1859, est mort de la fièvre jaune sur la terre africaine à Free Town, en Sierra



Leone, donnant sa vie comme apôtre et témoin de l'Évangélisation chez nous.

Cet illustre «Père dans la foi» Mgr. de Marion Bré-sillac, aujourd'hui Serviteur de Dieu dont la cause de béatification est introduite à Rome, avait pour devise «Lumen rectis»: «Lumière aux âmes droites».

Laplus belle et la plus grande lumière que nous puissions

représenter nous-mêmes d'abord et ensuite porter aux hommes, c'est celle d'un Service humble et dévoué, sachant bien que si les hommes passent, l'Église, elle, continuera toujours sa route jusqu'au bout, grâce à la force et à l'amour de l'Esprit Saint.

En un mot, la Mission continue, grâce à Dieu.

«La Croix du Bénin» : Éminence, le troisième millénaire est à nos portes. C'est un événement que l'Église catholique se prépare à célébrer. Étant donné que toute fête suppose un nouveau départ, quelles tâches urgentes nous imposent les premières années de l'an 2000 ? Avez-vous des souhaits à formuler pour les Églises particulières et notamment pour celle du Christ qui est au Bénin ?

Cardinal Gantin : C'est une question vaste et complexe. La préparation du troisième millénaire est en marche presque partout. Le premier qui a donné le départ, c'est le Pape, dans une lettre remarquable, programmatique, bien ciblée et au contenu très dense, très vaste. Toutes les Églises depuis plusieurs années se sont mises au travail dans ce sens.

L'Événement se rapproche; et nous sommes en plein, partout avec enthousiasme dans sa préparation, sur tous les aspects. Aspects religieux, spirituels, organisationnels. Et puis toutes les couches de l'Église sont concernées: évêques, pasteurs, prêtres, religieux, religieux, les mouvements charismatiques, les familles, bref tout le monde est concerné.

Le Pape a voulu donner à chacune des trois dernières années une orientation spirituelle :

— l'année dernière était consacrée au Christ. J'étais venu personnellement présider dans ce sens le pèlerinage marial de Dassa-Zoumé ;

— Cette année est sous le signe du Saint-Esprit et

— l'année prochaine sera sous le signe du Dieu, le Père, Créateur, qui donne naissance à tout.

C'est encore une fois, une question vaste et complexe qui mérite d'être posée à chaque conférence épiscopale, à chaque évêque dans son diocèse, à chaque curé dans sa paroisse. L'Église catholique ne se contente pas seulement dans la catholicité. Elle vit l'ecuménisme. Tous ceux qui ne connaissent pas encore Jésus-Christ sont

aussi intéressés par la célébration de ce troisième millénaire.

L'Église va aussi approfondir sa mission d'Évangélisation dans le monde, par le dialogue avec les religions non chrétiennes.

L'humanité tout entière est donc concernée par cet événement.

«La Croix du Bénin» : Éminence, à la veille du troisième millénaire, et à l'instar de certaines régions du monde, l'Afrique subsaharienne est parsemée de graves conflits. Face à cette situation qui interpelle plus d'un, quel enseignement en tirez-vous et que faire, selon vous, pour corriger le tir ?

Cardinal Gantin : Le problème de l'Afrique est un problème grave qui touche les Africains d'abord et qui doit interpeller chacun de nous, si chacun est conscient qu'il est appelé par sa vocation humaine, par sa vocation d'homme et de femme africain à porter une contribution positive.

Ce qui se passe en Afrique et un peu partout est préoccupant. Mais il ne faut pas verser dans le pessimisme et dire que tout est mauvais. Cependant ce qui ne va pas est préoccupant, surtout les guerres.

Tout le monde sait que les guerres ne servent vraiment qu'à créer des malheurs encore plus grands.

Si dans les aires géographiques riches les guerres sont déjà un fléau, dans les pays pauvres comme les nôtres, elles sont absurdes. C'est la destruction de nous-mêmes.

Quand on voit toutes ces guerres, qui surgissent ici et là, et loin de diminuer se multiplient, se répandent faisant tant de victimes (les enfants, les femmes, les malades, les vieillards, les réfugiés...) toutes sortes de désordres qui déstabilisent l'humanité africaine, on devrait réfléchir aux malheurs dont nous sommes, pour beaucoup, les auteurs.

Qui dit guerre, dit armes. Et les armes, nous les importons. — ce n'est pas toujours qu'on nous les impose, mais nous les importons —, nous les achetons. L'argent qui devrait être utilisé pour la promotion de l'homme et son développement, sert pour acheter des armes, pour nous entre-tuer au nom de je ne sais quelles oppositions d'ethnies, de races, de pays ou d'intérêts. La soif du pouvoir, la soif de l'argent, la soif de la domination: le pouvoir qu'on veut avoir, tenir et retenir à tout prix, à n'importe quel prix, en marchant sur des cadavres. C'est une négation des valeurs profondes africaines de toujours.

La paix est un souhait au cœur de tous, dit-on; mais la réalité est toute autre.

Alors, c'est chacun qui doit se convertir. Car la paix, c'est le fruit d'une réponse au vœu même de Dieu qui veut notre bonheur. Mais si nous n'y contribuons pas nous-mêmes, il n'y aura jamais la paix dans le monde.

Chacun doit donc se convertir à cette idée, à cette valeur sans laquelle il n'y aura plus demain l'Afrique. Le Pape ne cesse d'en parler; les évêques ne cessent aussi d'en parler dans les conférences épiscopales au sud, au nord, partout.

On dirait qu'une folie s'est emparée de notre continent.

Il nous faut donc changer le cap, pas seulement corriger le tir, mais changer radicalement le cap. Et ce changement l'Évangile ne fait que le répéter.

Toutes les forces spirituelles et religieuses qui vont dans ce sens doivent être les bienvenues et encouragées.

Propos recueillis par
Aline Sesson et Guy Dossou-Yovo

ECHOS DE NOS DEPARTEMENTS... ECHOS DE NOS DEPARTEMENTS

ATACORA

L'ÉTUDE DU PLAN POUR
LE DÉVELOPPEMENT
DURABLE FRANCHIT UNE
NOUVELLE ÉTAPE

Le Comité de référence de l'analyse stratégique de l'environnement s'est réuni le 30 juin dernier à la préfecture de Natitingou. Au nombre des participants à cette rencontre, on peut citer le directeur du Centre béninois de développement durable, des représentants de l'organisation néerlandaise du développement durable (SNV), des responsables du Centre Atacora, de la direction départementale du Plan, des Unions sous-prélectorales des producteurs ainsi que des collectivités locales.

L'objectif de la réunion était de recueillir les observations des membres du Comité sur l'avant-projet ou rapport du plan stratégique régional pour le développement durable de l'Atacora et d'harmoniser les points de vue sur la finalisation du plan.

Le document du plan découpe le département en quatorze zones distinctes en fonction des conditions agro-écologiques. Il s'agit du nord-ouest qui regroupe Coby, Mafé, Tangidja (zone cynégétique) et Boukoubé, du nord-est, composé de Kérou, Péhounco et Koundé ; du centre constitué de Natitingou, Toucoumouna, et enfin la zone sud avec les circonscriptions administratives de Djougou, Copargo, Ouaké et Bassila.

Par ailleurs, l'étude fait ressortir que des thèmes prioritaires ont été identifiés en fonction des domaines du développement durable du département de l'Atacora.

Espérons que tous les acteurs du développement prenant part à l'élaboration de ce plan feront preuve d'une égale disponibilité pour travailler en étroite collaboration à sa mise en œuvre le moment venu.

ATLANTIQUE

ATELIER SUR LA GESTION
DES DÉCHETS BIOMÉDICAUX

Les déchets biomédicaux proviennent des formations sanitaires, et il est courant dans nos grandes agglomérations, de les retrouver ensevelis dans les tas d'ordures amoncelés par-ci par-là. Cela constitue indubitablement un problème d'hygiène et de santé publique, face auquel les autorités de notre pays ne sauraient demeurer indifférentes. Aussi, le groupe "Gestion des déchets biomédicaux" (GD BIO) en collaboration avec l'Institut africain de gestion urbaine et le Serhau-Sem, a-t-il pris l'initiative

d'organiser jeudi 2 juillet dernier à l'INFOSEC de Cotonou, un atelier sur cette importante question. Sur le thème "Gérer autrement les déchets biomédicaux", l'objectif de cet atelier était de trouver une stratégie plus efficace pour gérer les déchets biomédicaux par rapport aux moyens utilisés actuellement.

L'atelier a permis de révéler à titre d'exemple, que 269 formations sanitaires recensées sur toute l'étendue du territoire national, produisent 402 kg de déchets biomédicaux par jour. Les conséquences d'une telle situation sont aisées à comprendre.

Ainsi, au nombre des problèmes qui se posent, on peut citer, le mauvais comportement des producteurs de déchets, l'absence de politique nationale, le manque de sensibilisation des manipulateurs sur le danger auquel ils s'exposent, l'absence de traitement ou de soins efficaces.

BORGOU

SAUVONS LES
CHANTIERS DES
LOGEMENTS SOCIAUX !

Comme un soldat au front, le nouveau ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme n'entend pas s'avouer vaincu avant d'avoir commencé à livrer bataille. En effet, la tournée entreprise par M. Sylvain Akindé le 2 juillet dernier dans le département du Borgou avait pour cheval de bataille, les logements sociaux : état d'avancement des travaux de construction. Après la visite des chantiers dans la sous-préfecture de Pèrèrè à 70 km de Parakou et ceux de la ville de Parakou, visites suivies d'une séance de travail avec les autorités politico-administratives locales, la conclusion à tout le moins, était mitigée.

À Pèrèrè, le ministre a constaté avec amertume la mauvaise qualité des travaux ainsi que le grand retard accusé dans leur exécution.

Une fois encore se trouvent mises en cause les procédures et conditions d'attribution des marchés publics. A vouloir protéger les entrepreneurs défaillants et indisciplinés, comme c'est souvent le cas, nous ne sortons pas du tunnel.

Pour progresser dans ce domaine, il faudra au ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, faire preuve de courage pour bousculer les considérations partissanes et braver les obstacles de tous genres qui ne manqueront d'entraver son action.

Plus que jamais, nous estimons qu'il faut à tout prix interpellier les responsables en charge des divers projets économiques, socio-culturels ou communautaires afin que

cessent effectivement l'incurie et la gabegie qui caractérisent leur gestion sur le terrain.

MONO

TOVIKLIN : UNE FIN
D'ANNÉE SCOLAIRE EN
BEAUTÉ

Après neuf mois de dure et harassante labeur digne d'être citée comme exemple d'un inlassable dévouement, les instituteurs et les professeurs en service dans la sous-préfecture de Toviklin ont choisi le samedi 4 juillet dernier pour fêter la fin de l'année scolaire.

C'est connu qu'avec le début du mois de juillet, nous sommes entrés de plain-pied dans la période des vacances scolaires. Nous avons tous besoin par moment d'un temps de détente et de repos pour refaire nos forces en vue d'un rendement meilleur. Réaffirmer cela paraîtrait banal aux yeux de certains. Erreur ! Mais pour que les vacances soient vraiment des vacances — ceci est vrai autant pour la communauté scolaire que pour le monde du travail en général — il importe que les vacances apportent un véritable bien-être. Il faut que la personne y retrouve "un bon équilibre avec elle-même, comme avec les autres et avec l'environnement". L'une des valeurs des vacances écrites le Pape Jean-Paul II est la rencontre, la recherche de la compagnie des autres de façon désintéressée, pour le plaisir de l'amitié et de partager des moments sereins.

Quelques sous-aide-dix enseignants tant du primaire que du secondaire de Toviklin ne pensent pas autrement, puisqu'au-delà du simple divertissement, ils ont surtout fêté la parfaite union qu'ils ont réalisée, il y a de cela quatre ans, au sein d'une association dénommée "Mutuelle des enseignants de Toviklin" (METO).

"METO" a été fondée en octobre 1994, et selon le porte-parole des enseignants, M. Dossah Dansou, l'initiative en revient au dynamisme et à la clairvoyance de l'ancien chef de la circonscription scolaire de Toviklin, M. Grégoire Kakpo. Pour son successeur M. Nazaire Dognon "METO" constitue pour ses membres un creuset où ils partagent leurs joies et leurs peines. Grâce à leur mutuelle, les enseignants de la sous-préfecture de Toviklin, ont pu surmonter nombre de difficultés en bénéficiant de l'assistance tant morale que matérielle des uns et des autres.

Le sous-préfet qui était l'invité des enseignants réunis au sein de "METO" a loué leur initiative qu'il a qualifiée de première du genre dans le département du Mono. C'est la preuve que l'union fait effectivement la force et que les enseignants peuvent maintenir leur misère sous voile s'ils le veulent, a conclu M. Dognon, nouveau chef de la circonscription scolaire de Toviklin. Il y va de la dignité des enseignants en attendant la revalorisation effective de leur fonction.

OUÉMÉ

PESTE PORCINE :
L'ASSAUT FINAL A
COMMENCÉ

L'unanimité semble enfin faite au niveau de l'ensemble des acteurs de la filière porcine pour l'assaut final contre la peste porcine africaine dans tous nos départements touchés par ce fléau. Une réunion décisive a eu lieu à ce sujet le jeudi 25 juin

dernier au Centre Songhaï à Porto-Novo. La rencontre à laquelle étaient représentées toutes les circonscriptions administratives de l'Ouémé regroupait en outre, les membres de l'association nationale des éleveurs de porcs, des charcutiers ainsi que des personnels des douanes et de la gendarmerie. Cette réunion de concertation est d'autant plus justifiée que l'étude de l'évolution de cette redoutable maladie a fait ressortir d'importants dégâts parmi le cheptel porcin du département. Sur un effectif de 217.000 porcs recensés, 137.300 ont été décimés et près de 4.000 ont été abattus. Soit une perte sèche de plus de 140.000 porcs en l'espace de 8 mois. Cela représente également une perte économique considérable dans cette filière. Sur la base d'une moyenne de 10.000 F CFA par animal, le capital bétail correspondant équivaldrait à plus de 140 millions de francs CFA.

Signalons que dans le Zou, l'opération d'abatage systématique a commencé à Djidja lundi 29 juin dernier.

ZOU

MONTRER QUE L'ENFANT
EST UN VRAI TRÉSOR

On ne compte plus le nombre de questions jugées si préoccupantes pour la communauté internationale qu'elles ont fait l'objet de positions claires et de recommandations pertinentes consignées dans diverses conventions internationales. Tel est le cas de la convention relative aux droits de l'enfant.

Le Bénin pour sa part a ratifié cette convention le 3 août 1990. Il en découle pour notre pays l'obligation de rédiger périodiquement un rapport national sur les mesures prises pour donner effet aux droits de l'enfant reconnus dans cette convention. Nous soulignons en l'occurrence que même si cette convention paraît un objectif ambitieux en dépit de la générosité et de l'humanisme qui la caractérisent, force est de reconnaître que dans son esprit, elle s'accorde bien avec notre culture africaine qui considère l'enfant comme un trésor.

La délégation interministérielle qui se trouvait lundi 29 juin dernier à Abomey dans le cadre de la campagne de vulgarisation du rapport initial du Bénin sur la mise en œuvre de la convention relative aux droits de l'enfant a rencontré vu sa mission facilitée par sa rencontre avec un auditoire attentif et avisé.

L'assistance qui avait pris place à la maison du peuple de Gohé était composée du personnel de commandement, des membres du conseil consultatif départemental, des associations de développement et autres personnes-ressources du Zou.

Le contenu du rapport a trait au cadre général du Bénin, à son contexte socio-économique et aux efforts du gouvernement dans la mise en œuvre de cette convention. Le rapport contient trois types de dispositions et couvre les domaines précis relatifs à la survie, à l'épanouissement, à la protection et au développement de l'enfant.

Les membres de la délégation ont en conclusion de la rencontre, exhorté les parents, éducateurs, autorités, société civile et ONG à œuvrer pour la promotion et la protection des enfants, notamment les enfants soumis aux mauvais traitements.

Évariste Dégla

"LA CROIX
DU BENIN"

Rédaction et Abonnements
"LA CROIX DU BENIN"
B.P. 105 - Tél. (229) 32-11-19
COTONOU

(République du Bénin)

Compte

C.C.P. 12-76

COTONOU

Directeur de Publication

BARTHELEMY

ASSOGBA KAKPO

Dépôt légal n° 857

Tirage : 4.500 exemplaires

IMPRIMERIE NOTRE-DAME

Tél. (229) 32-12-07

COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un
Abonnement de Soutien : 5000 F CFA (50 + 50 FF)
Abonnement de Soutien : 10.000 F CFA (100 + 150 FF)
Abonnement Annuel : 20.000 F CFA (200 + 300 FF)
Changement d'adresse : 1000 F CFA

TARIFS D'ABONNEMENTS par Avion

Bénin	3.720 F CFA
Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo	4.680 F CFA
Gambie	5.760 F CFA
Gabon, Tchad, Congo (Brazzaville), Cameroun et R.C.A.	5.760 F CFA
France	5.760 F CFA
Nigeria, Guinée, Ghana, Libéria et Sierra Leone	7.560 F CFA
Kenya (Zaire)	9.000 F CFA
Kenya, Angola, Ouganda et Tanzanie	12.600 F CFA
U.S.A.	9.480 F CFA 9280 FF
Amérique (Nord, Centrale, Sud)	10.200 F CFA 10280 FF
Europe (Italie, Allemagne Fédérale, R.F.A., Belgique, Irlande, Portugal, Suisse, Rome et Norvège	8.520 F CFA 8520 FF
Canada	10.200 F CFA 10280 FF
Chine	12.600 F CFA 12680 FF

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

LES VOLEURS, LE BUTIN ET LA FORÊT DANS L'HISTOIRE BÉNINOISE

Cette dernière décennie du XX^e siècle peut être considérée comme la période par excellence de l'étude des forêts aussi bien par des historiens, sociologues, agronomes que par des botanistes, etc. Substantiels ont été les progrès accomplis en un temps relativement court. Cependant, tous ces spécialistes sont conscients que tout est loin d'avoir été dit sur la question ; l'on n'a pas, par exemple, suffisamment insisté sur l'étroitesse des liens entre voleurs et mise à contribution des forêts dans le cadre de leur sordide activité.

*
**

L'existence de liens entre les voleurs, le butin et les espaces forestiers, est une permanence de l'histoire béninoise. Comme toujours, ces faits de causalité varient énormément d'un milieu à l'autre, témoignant de la diversité des cultures béninoises et des attitudes collectives ; bref, la forêt n'a pas toujours été mise à contribution par les voleurs de la même manière d'une région à l'autre. De ce point de vue, le pays peut être divisé en deux : la moitié septentrionale où la morale de l'honneur a confiné le vol dans un contexte d'exception, et la moitié méridionale où il est, par endroits, une véritable industrie et un indéfectible fait de culture.

La rareté du vol ou plutôt son caractère exceptionnel et toujours inattendu dans l'Atacora et le Borgu, fait que la documentation, écrite ou orale, est quasi inexistante sur l'association de la forêt par les voleurs à leurs activités. En revanche dans le Zou, le Mono, l'Ouémé et l'Atlantique, les sources orales sont prolifiques sur les activités que mènent les voleurs dans des forêts considérées comme sacrées. En effet, ces dernières ont été utilisées comme caches par les voleurs et comme caches pour leurs butins. Communément appelées forêts, ces genres de bosquets étaient moins nombreux dans l'aire culturelle nago que dans l'aire culturelle ajatado où plusieurs d'entre eux, aujourd'hui dits sacrés, n'ont été que des domaines des voleurs.

Dans la région d'Abomey, nombreux sont ces types de bosquets. Ils portent des noms significatifs comme *Asukazun* ou forêts des jeunes gens audacieux, *Asukamay*, là où ne peuvent accéder des jeunes auda-

cieux, *Afomayi*, là où l'on ne peut mettre pied. Ces bosquets sont en général dans le voisinage des villages et il est rare qu'ils en soient très éloignés. Les plus célèbres d'entre eux sont ceux des villages de Hungomey, Foli et Tinji, dans un rayon de 10 km de Bohicon ou de 20 km d'Abomey.

Ces bosquets étaient protégés, car il était interdit d'y pénétrer ou de les détruire. On raconte que ceux qui violaient ces interdits pourraient devenir fous, aveugles, sourds, de façon irréversible, quand ils ne sont pas frappés d'une mort subite. Ils sont singulièrement redoutés à cause de ces dangers dus aux multiples amulettes et gris-gris que les voleurs y ont enterrés. En fait, ils ne comportaient aucune divinité et n'avaient rien de sacré, même si à l'époque ils étaient considérés comme sacrés par ceux qui n'en connaissaient pas les vrais usages.

Ils abritaient aussi les réunions de voleurs. Chacun y avait sa place car tout était fonction de la hiérarchie occupée. Le chef avait sa place que tout le monde respectait. Souvent, des réjouissances s'y déroulaient : les voleurs tapaient, dansaient et chantaient. Ces bruyantes festivités qui ne passaient pas inaperçues des villageois, étaient interprétées comme des manifestations religieuses en l'honneur des divinités qui, curieusement, n'étaient jamais nommées.

Ces bosquets étaient également des espaces secrets de traitement de blessures reçues par les voleurs lors de leurs activités nocturnes. C'est là, également, que les voleurs scellaient leurs liens par des pactes de sang toujours fatals aux parjures.

Toujours vivace, la crainte qu'inspiraient ces forêts aux villageois permet de comprendre la raison de leur protection aujourd'hui. En effet, la plupart d'entre elles existent encore, aussi exubérantes que durant l'âge d'or du banditisme traditionnel dans les régions concernées. Elles ne servent plus aux activités des voleurs, même si ceux-ci n'ont pas entièrement disparu. À leurs anciennes appellations précédemment énumérées, s'est substituée celle de *vodunzun*, c'est-à-dire la forêt des divinités ou forêts sacrées, la même dénomination que les vrais bosquets sacrés. Seules des personnes d'un certain âge savent encore le rôle joué dans

l'histoire par ces repaires de voleurs et leurs véritables dénominations.

CONCLUSION

L'objectif pédagogique de cet essai est d'inviter le chercheur travaillant sur les *bosquets sacrés* à faire preuve d'une grande prudence et d'un remarquable esprit de discernement dans ses investigations. Bien des forêts aujourd'hui présentées sans hésitation et avec une certitude absolue par les traditionalistes au chercheur en général étranger au milieu, comme sacrées n'ont, en fait, jamais eu le moindre lien avec le divin ou le sacré. Si certains de ces derniers, par ignorance ou sous-information parlent, en toute bonne foi, de bosquets sacrés à la place de banals repaires de voleurs, d'autres induisent intentionnellement en erreur le chercheur désireux d'identifier cette partie du paysage, en la présentant comme sacrée. Il y va de l'image de marque de sa localité et de son histoire.

La plupart des bosquets religieux protégés depuis des siècles n'ont, en fait, rien de religieux, de sacré, dût-on les présenter sous cette étiquette aux chercheurs.

NOTES

1—En raison de la rareté de la documentation écrite, nous avons dû nous contenter des sources orales recueillies auprès de nombreux informateurs dont les principaux sont :

—AGBADOLU Akabasi, né vers 1930, cultivateur, quartier Zangado à Agoquinio (région de Bohicon).

—AGBADOLU Ghésimé, né vers 1920, cultivateur, quartier Zangado à Agoquinio (région de Bohicon).

—AGBADOLU Gakoulin, né vers 1927, cultivateur, quartier Zangado à Agoquinio (région de Bohicon).

—HAWESI Samuel, né vers 1965, colporteur, quartier Agbanvémey, maison Ziwini à Bohicon.

—NONDICHIAO Bachalou, né vers 1936, ancien guide du musée d'Abomey à la retraite, quartier Hétchililo à Abomey.

À titre indicatif, nous citerons cependant deux des travaux les plus récents sur les paysages végétaux, ce sont :

AGBO Valentin : *Introduction à l'étude des forêts sacrées en République du Bénin*.

In *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences humaines, Université nationale du Bénin*, n° 6, février 1998, pp. 189-210.

JUHE-BEAULATON Dominique : *Histoire des paysages végétaux de la Côte des Esclaves (Sud du Togo et du Bénin) : analyse critique des sources historiques*.

In *BioGéographie*, 1995, 7 (1), pp. 37-44.

2—Tous ces noms sont d'origine f.m.

A. Félix IROKO

CULTURE-SOCIÉTÉ

INDIVIDU ET SOCIÉTÉ DANS LE ROMAN NÉGO-AFRICAIN D'EXPRESSION ANGLAISE DE 1939, 1986

C'est le titre de l'ouvrage écrit par le professeur Noël Dossou-Yovo, paru aux Éditions L'Harmattan à Paris, le 10 décembre 1997 en trois tomes d'environ 700 pages à raison de près de 200 à 250 pages chacun. Figurant dans la collection *Études Africaines* des Éditions L'Harmattan, ce livre a été dédié à Cotonou le 29 avril 1998 et mis en circulation par son auteur.

« Individu et Société dans le roman négro-africain d'expression anglaise de 1939 à 1986 » se veut, à en croire son auteur, « un essai de Poétique sociale » mais aussi et surtout une étude critique socio-politique au sens noble du terme.

Traitant en effet de la question de l'individu et de la société, cet ouvrage prend un certain caractère politique en même temps qu'il implique un aspect philosophique fondamental : celui de l'épanouissement de l'Homme dans son milieu. Et la littérature, selon l'auteur, n'a servi que de prétexte pour atteindre ces deux réalités dans le livre.

Le premier tome de l'ouvrage fournit une explication introductive fondée sur l'espace-temps de la littérature africaine, où sont dénichés des éléments de chronologie, de langue, de régionalité, de nationalité et de tribalité. En toile de fond, il dégage à grands traits les axes du parcours socio-historique de l'Afrique noire anglophone dans la période de temps choisie (1939-1986).

Le second tome, quant à lui, étudie les aspects documentaires et idéologiques de près de cent-vingt titres parus en langue anglaise dont certains ont une traduction française : corpus vaste qui accorde la priorité, entre autres, à des noms auxquels nous ne sommes, hélas, pas habitués, tels que Abrahams, Achebe, Mazrui, Soyinka... Il est traité aussi dans ce tome des formes et des données et conditions d'adaptation du roman d'origine européenne aux réalités africaines.

Le troisième tome, pour sa part, revoit et ajuste la question des origines par rapport aux influences exercées sur le Roman négro-africain à la faveur de la révolution esthétique du XX^e siècle, marquée avant tout en Europe, mais aussi en Afrique, par la modification de la relation de la conscience individuelle au monde dans le sens d'une quête de la totalité artistique.

Voulant son thème large et spacieux — comme il nous le précise —, l'auteur estime pouvoir offrir au public un cadre de réflexion fécond. Et il ajoute : « Pour l'essentiel, nous avons sélectionné des œuvres marquantes d'une période contemporaine de près d'un demi-siècle, jugées telles qu'elles nous permettent de rendre compte de la singularité à la fois évidente et insaisissable de l'Afrique au sud du Sahara et d'entreprendre une quête de la société et de la culture de cette partie du continent... ».

Mais au-delà de la démarche thématique, de la mise à jour des thèmes communs à des romanciers aussi divers que variés, M. Noël Dossou-Yovo parvient à mettre un doigt oblique sur la place de l'écrivain africain dans le développement socio-économique de ce continent.

Et il insiste notamment sur deux points en ces termes : « Cette parution doit son originalité au fait qu'elle constitue un travail universitaire livré à la consommation du grand public béninois, entre autres... ».

Il s'agit maintenant de se convaincre que l'édition et la production intellectuelle, fût-elle littéraire, participent de la croissance économique et du développement.

Quand on sait que la littérature et la science sont les deux mamelles de toute civilisation, on comprend que les pays développés aient institué grâce à Alfred Nobel, au début de ce siècle finissant, des récompenses au titre de la littérature et de toute une série de sciences sans compter la paix, condition sine qua non de toute croissance et de tout développement.

Bien des Africains se sont illustrés sur ce palmarès, y compris notre frère nigérian Wole Soyinka au titre de la littérature, il y a douze ans déjà.

Et nous, où en sommes-nous ?

Le second point concerne les problèmes africains qui ont besoin des Africains pour s'en occuper. Autrement dit, à quoi servent les universitaires et chercheurs africains s'ils n'ont pas de position scientifique connue sur des problèmes africains... ?

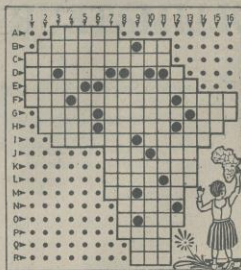
... Chers frères du Bénin, nous ne devons pas toujours compter sur l'extérieur pour résoudre tous nos problèmes... »

Puisse chaque lecteur de *« Individu et Société dans le roman négro-africain d'expression anglaise de 1939-1986 »* entrer dans cette perspective de l'auteur en vue d'un développement endogène du continent africain en général et de celui du Bénin en particulier.

Guy Dossou-Yovo

UN PEU DE DISTRACTION

L'AFRIQUE EN MOTS CROISÉS



HORIZONTELEMENT

— A. Occasionna. — B. Méditaïs. Article. — C. Emploi de précepteur. — D. Note de musique. Brame. — E. Très touchée. Grand bruit. — F. Argile ocreuse. Contrainte de débit. Pronom personnel. — G. Démonstratif. Caché. Première page. — H. Chef musulman. Pierre fine. Béant. — I. Attaque. Considération. — J. Pour élever la balle de golf. Joyeux recueil. — K. Agacés. — L. Vient au monde. Voyelle doublée. — M. Voyelles de plein. Lentilles. — N. Personne. — O. Salutation angélique. — P. Obstiné. — Q. Oiseau. — R. Arbres.

VERTICALEMENT

— 1. Champs. — 2. Début. — 3. Communauté européenne. Théologien musulman. — 4. Bar de fer en forme de T ou de X. Décryptes. — 5. Élimée. Voitures. — 6. Outil du génie civil. — 7. Avoir au subjonctif. Étoffe de soie. — 8. Os inversé. Ajusteraient. — 9. Déclama. Colère inversée. Panicule. — 10. Note de musique. Singe-araignée. Fréquentatif. — 11. Conjonction. Traître. Inventaires. — 12. Note inversée. Charges de boudets. — 13. Dans. Soudé. — 14. Rivière d'Afrique du nord. — 15. La première. — 16. Pronom.

(Réponse en page 10)

CHIFFRES CODÉS

Dans la grille ci-après, les chiffres ont été remplacés par des lettres. Chaque lettre représente toujours le même chiffre. Au bout de chaque ligne horizontale et verticale se trouve le total obtenu par additions successives des chiffres de cette ligne.

Trouvez quel chiffre se cache derrière chacune des lettres.

D	A	K	D	I	=19
K	D	K	I	I	=22
I	K	I	K	A	=20
K	I	D	K	A	=21
I	D	A	D	I	=16

(Réponse en page 10)

OCTOGONE DES OISEAUX

Dans la grille ci-après se dissimule un oiseau. Pour le découvrir, rayez toutes les lettres qui sont inscrites dix fois dans la grille, puis repérez une à une horizontalement, dans un ordre logique, les huit lettres constituant le mot-clé.



(Réponse en page 10)

BONNE SANTÉ

Fécondité ou fécondithé ?

Les bébés naissent dans les choux ou dans les roses, c'est bien connu. Mais savez-vous qu'ils pourraient aussi bien naître dans les thèses ? Des chercheurs californiens affirment en effet que les femmes qui désirent avoir un enfant ont deux

fois plus de chances d'être enceintes si elles boivent au moins une demi-tasse de thé par jour. Certains composés présents dans le thé pourraient favoriser le développement des ovocytes et des embryons...

À suivre !

Histoire salée

Le sel est-il bon ou mauvais pour la santé ? Cette question étudiée depuis des décennies est toujours restée sans réponse... deux études viennent d'être publiées dans les revues médicales prestigieuses, le *Jamas* et le *Lancet*... La première, dirigée par le Dr P.K. Whelton (Nouvelle

Orléans, États-Unis), a été réalisée sur près de 1 000 obèses âgés de 60 à 80 ans traités pour une hypertension artérielle. Elle montre que la restriction sodée s'accompagne d'une diminution de 31 % de la prise d'anti-hypertenseurs. Conclusion : le sel serait plutôt mauvais... s'il n'y

avait la deuxième étude. Celle-ci, réalisée sur plus de 11 000 personnes, montre que la consommation de sel est corrélée à une baisse de la mortalité et notamment de la mortalité cardio-vasculaire ! Conclusion : le sel serait plutôt bon...

MFI / CERIN

FAÇONS DE PARLER

DES MOTS ET DES FAUTES

Plutôt (un seul mot), plus tôt (deux mots).

Plutôt s'écrit en un seul mot chaque fois que l'on peut le remplacer par "de préférence".

Tandis que plus tôt (en deux mots), c'est le contraire de plus tard.

Attention : ces deux mots prennent l'un et l'autre un accent circonflexe sur le o.

D'ailleurs toute une série de mots se terminant par "ôt" prennent un accent circonflexe sur la lettre O. On a ainsi : aussitôt, bientôt, dépôt, impôt, rôt, siôt, tantôt, tôt... et quelques autres.

AUTOUR D'UN MOT

Offense, du latin *offensa* (action de heurter).

Toute parole ou action qui blesse quelqu'un dans son honneur, dans sa dignité est une offense. On peut oublier, pardonner une offense, une injure, une insolence, un affront, un outrage, une avance.

On peut aussi, et c'est moins joli, rendre une offense en se vengeant.

Offenser c'est blesser, froisser, outrager et offenser Dieu, pour les croyants c'est pécher.

"Le sage se fait une gloire d'oublier les offenses"... parole de sage.

DES MOTS POUR JOUER

Holographe, paléographe, thermographe... trois mots se terminant par "APHE". Que désignent-ils ?

— un spécialiste des écritures anciennes ?

— un appareil qui enregistre les températures ?

— la qualité d'un testament écrit en entier de la main du testateur ?

A chaque mot sa bonne définition...

Réponse :

Holographe se dit d'un test écrit en entier de la main du testateur.

Un paléographe est un spécialiste des écritures anciennes.

Le thermographe est un appareil enregistrant la température.

AUTOUR D'UN MOT

Ombre, du latin *ombra*.

L'ombre est une zone non éclairée où la lumière est interceptée par un corps opaque.

On parle de l'ombre d'un arbre, du couvert et de l'ombrage. Qui est abrité par un ombrage est ombragé, qui donne de l'ombre est ombreux.

Toute situation obscure ou cachée est dans l'ombre, elle est retirée, à l'écart, inconnue. Des menées secrètes, des intrigues, des manœuvres sournoises se trament dans l'ombre. On parle aussi d'ombres dans un tableau, de contrastes et de clair-obscur.

Au sens figuré, une ombre est une apparence fragile et vaine : l'ombre d'un doute, le soupçon, la trace.

Enfin, signalons l'expression : lâcher la proie pour l'ombre. Abandonner une chose profitable pour un espoir sans fondement...

En d'autres termes : "À vouloir trop gagner, on risque de tout perdre !".

DES MOTS ET TOUTE LEUR SUITE

Avec le nom sang (SANG)

Se ronger ou se manger les sangs : s'inquiéter et s'impatienter à l'extrême.

Sucer le sang, une expression vieille signifiait "exploiter sans pitié".

Suer sang et eau : faire de grands efforts, se donner beaucoup de peine.

Bon sang ne peut mentir. Une locution proverbiale : les parents par le sang conservent des relations amicales... les descendants ne dérogent pas quand ils sont de famille honnête, noble.

Son sang ne fait qu'un tour : il est bouleversé... allusion à la révolution rapide du sang.

Faire tourner les sangs : causer une grande émotion. On a dit parfois : tourner les sens, (SENS).

Il existe aussi le coup de sang, au sens propre, une congestion, au sens figuré un accès de colère. Avoir le sang chaud : être irascible. Avoir du sang de navet : être sans vigueur et enfin perdre son sang-froid : perdre la maîtrise de soi, se troubler. Plus grave, mettre à feu et à sang : ravager, saccager en brillant et en massacrant.

AUTOUR D'UN MOT

Ouvrier, du latin *operarius* (de opera... travail).

Toute personne qui exécute un travail manuel ou mécanique et qui reçoit un salaire est un ouvrier. Il peut être qualifié ou sans qualification, spécialisé ou manœuvre. Il peut être aussi, ouvrier du bâtiment ou métallurgiste, ou encore ouvrier du bois, de cuir, ou du textile, sans oublier les ouvriers agricoles et les saisonniers qui ne travaillent qu'un temps.

Le chef d'une équipe d'ouvriers est le contre-maître, le chef d'atelier, le conducteur de travaux ou le chef de chantier. On engage des ouvriers ou parfois on les renvoie, ce qui augmente le chômage avec toutes ses perturbations sociales, frappant le monde du travail.

Une série de termes se rapporte à la condition ouvrière : le salariat, le prolétariat, le syndicalisme, le délégué ouvrier et le comité d'entreprise, sans oublier les conventions collectives, les lois et les œuvres sociales, toute la législation du travail qui en principe doit faciliter la promotion ouvrière, pour ne pas faire mentir Esope, l'antique fabuliste grec qui a déclaré : "Le travail est pour les hommes un trésor !".

DES MOTS D'AUJOURD'HUI

Un post-it (POST... trait d'union... IT) d'un mot anglais signifiant "pose-le".

Post-it, nom masculin invariable apparu au milieu des années 80, désigne un petit carré de papier, parfois de couleur, partiellement adhésif qui se décolle et se recolle à volonté. On peut mettre des post-it sur les pages à corriger.

Synonyme : bécquet ou becquet (QUET ou CQUET) : c'est aussi un petit morceau de papier placé sur une épreuve imprimée pour signaler une correction.

NATION

LE TRAVAIL ET LE TRAFIC DES ENFANTS DOMESTIQUES : LE CONTINENT AFRICAIN DANS LE COLLIMATEUR

Deux cent cinquante millions d'enfants de 5 à 14 ans sont, dans le monde entier, astreints à différentes sortes de travaux. Maléables et corvéables à merci, 40 % de ces enfants se trouvent sur le continent africain. En Afrique de l'Ouest où leur situation nous interpelle particulièrement, des tuteurs et tuteurs voire patronnes et patrons ne manifestent guère d'affection à leur égard et les traitent avec une méchanceté à peine qualifiable. Quotidiennement presque, ils sont pratiquement soumis à des tortures morales et physiques. Combien sont-ils à arpenter les artères des principales villes comme Cotonou, Libreville, Abidjan, Yaoundé... en haillons, les cheveux ébouriffés quand ils n'ont pas le crâne rasé.

Le phénomène des enfants placés sous tutelle a pris depuis peu une ampleur effarante. La traite d'enfants domestiques savamment mise sur pied par des femmes sans scrupule qui, habilement, sillonnent nos villages et grands marchés prend de plus en plus une allure inquiétante. C'est ainsi que des groupes d'enfants partent du Bénin, Togo vers l'Afrique centrale et plus particulièrement pour le Gabon, le Cameroun, le Congo et ailleurs.

Entre 1995 et 1998, et selon les statistiques, mille trois cent vingt trois enfants sont parvenus à l'âge de dix-sept ans pour l'extérieur dans le vil dessein d'être travailleurs domestiques ont été interceptés.

Et pourtant, à l'échelle nationale et internationale, les textes protégeant les enfants existent, malheureusement impuissants ou incohérents. En réalité, le phénomène compromet dangereusement l'Afrique et hypothèque davantage le développement de la sous-région ouest-africaine, principale zone pourvoyeuse d'enfants domestiques.

Comme pour parer au plus pressé, l'UNICEF, en collaboration avec le Bureau international du Travail (BIT) et la coopération française, a organisé du 6 au 8 juillet dernier à Cotonou, un atelier sous-régional sur le trafic des enfants domestiques, en particulier les filles domestiques dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Examinant le phénomène du trafic et la situation des enfants domestiques dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, ainsi que les politiques et programmes dans le domaine, des mesures nationales et sous-régionales sont annoncées. Elles impliquent une action synergique entre Gouvernement, sociétés civiles, ONG, médias. Chacun devant jouer sa partition pour lutter efficacement contre le phénomène du travail et du trafic des enfants, fléau qui gangrène la sous-région ouest-africaine en cette veille du troisième millénaire.

Ph. L. AMOUSSOU

LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DOMESTIQUE

Au plan national

• Amélioration de la connaissance

* Principe : seule une information locale de qualité permet des réponses adaptées et durables.

* Partenariats : Gouvernement, ONG, Instituts de Recherche, organisations internationales partenaires.

* Thèmes à explorer :

- travail domestique et travail des femmes,
- travail domestique, travail dans la rue, et prostitution,
- placement et trafic.

L'accent doit être mis sur le renforcement des capacités nationales de recherche notamment par rapport à la méthodologie, la taille et le choix des échantillons dans les enquêtes quantitatives et sur la recherche d'indicateurs spécifiques des ménages à risques.

• Amélioration du cadre normatif et de son application

* Principe : par l'action normative, l'État se reconnaît comme le garant du respect des droits de l'enfant. Dans le cadre d'une stratégie de lutte contre le travail des enfants à long terme, la norme permet un travail de prévention (sanctions et inspection du travail) et encourage le changement des comportements.

* Partenariats : Gouvernement, OIT, UNICEF

L'accent doit être mis sur :

- la ratification des conventions internationales pertinentes et de la Charte Africaine des droits et du Bien-être de l'enfant,
- l'harmonisation des législations nationales avec celles-ci et l'extension de leur champs d'application au secteur informel et du travail domestique,
- l'harmonisation des législations relatives au travail des enfants et à l'éducation, et l'adoption de mesures de renforcement de leur application,
- le renforcement des capacités nationales (sensibilisation, formation, équipement) des institutions administratives et judiciaires chargées de la protection de l'enfance : inspections du travail, brigade des mineurs, magistrats, travailleurs sociaux,

• Mobilisation d'une large alliance sociale en faveur des enfants domestiques

* Des activités de plaidoyers doivent être menées en vue de l'élaboration d'un programme d'action national, auprès de :

- Gouvernement central et local,
- Communautés, chefs traditionnels, parents,
- Partenaires sociaux : syndicats (en particulier des employés de maison),
- Employeurs,
- Corps d'inspections et de bien-être des enfants,
- Médias et canaux d'information traditionnels,

* L'accent est mis sur : i) les dangers encourus par les enfants travaillant comme domestiques ; ii) les risques aggravés de mise au travail domestique de l'enfant à un âge précoce (avant 12 ans) ; iii) les risques particuliers encourus par les filles domestiques ; iv) sur la promotion, le développement et la défense des droits de l'enfant.

* Partenariats : Gouvernement / ONG / OI / Médias.

• Conduite de politiques de développement économique et social et de pro-

gramme de lutte contre la pauvreté directement en faveur des familles à risques

* Développer des Filets de sécurité directement en zone rurale, dans les régions réputées à risques.

* Limiter l'exode rural des enfants en offrant aux parents des alternatives au placement :

- Alternatives économiques : programmes de développement rural, appui aux activités génératrices de revenus,
- Alternatives éducatives : débouchés professionnels et élaboration de modules de formation professionnelle,

* Renforcer l'accès aux services sociaux essentiels, par une approche participative communautaire.

* Renforcer la décentralisation et le rôle de protection des services publics décentralisés et déconcentrés. (Ex : centres de protection des sous-préfectures).

• Promotion de la scolarisation des enfants dans les zones réputées à risques

* Mettre l'accent sur le renforcement de l'offre éducative en zone rurale et l'élaboration de programmes de scolarisation prioritaires des filles :

- Renforcer l'accès et la qualité du système éducatif en zone rurale,
- Elaborer des mesures spéciales de scolarisation des filles, en particulier dans les zones à risques,
- Proposer aux familles qui scolarisent leurs filles un appui aux activités génératrices de revenus, et de l'équipement destinées à l'allègement du travail des femmes.

* Partenariats : Gouvernement / Communautés / OI / ONG.

• Réduction de la demande urbaine en main d'œuvre domestique

* Outre les politiques économiques et les programmes de lutte contre la pauvreté en zone urbaine dont on peut espérer que les effets se répercuteront sur la demande en main d'œuvre enfantine dans le cadre des stratégies de diversification des revenus, les mesures susceptibles d'être mises en place immédiatement pour réduire la dépendance à l'égard des enfants domestiques résident dans :

- la multiplication des haltes-garderies, comme structures légères et non budgétaires ;
- un plus grand accès des femmes aux crédits d'équipement.

* Partenariats : Gouvernement / ONG / Communautés / Institutions financières.

• Mesures spéciales de protection des enfants domestiques

* Suppression des conditions dangereuses :

- rompre avec l'isolement de l'enfant, en libérant du temps pour les loisirs et les activités de quartier ;

- renforcer l'accès aux services de santé ;

- offrir des cours d'alphabétisation et perspectives de formation ;
- création de centres d'accueil provisoires, d'écoute en zone urbaine ;
- information (« Empowering ») sur les droits de l'enfant.

* Suppression des situations dangereuses :

- retrait des enfants de moins de 12 ans, maltraités ou en servitude ;
- instauration de numéro d'appel d'urgence gratuit ;
- programmes de réhabilitation des enfants auprès de leurs familles.

* Partenaires : Employeurs, ONG, Organisations des enfants travailleurs, syndicats, Instituts publics d'aide sociale.

Au niveau régional et international

La mobilisation en faveur des enfants domestiques au niveau régional et international s'exprime au travers de deux types d'action :

• Action normative

- Promouvoir l'élaboration de la nouvelle convention internationale sur les formes extrêmes du travail, en rasant la prise en compte de certaines pratiques abusives particulièrement répandues sur le continent africain ;

- Promouvoir la ratification de la Charte Africaine des droits et du Bien-être de l'enfant en vue d'accélérer son entrée en vigueur, et les mesures de son application ;

- Etablir régulièrement les rapports nationaux sur l'application de la convention relative aux droits de l'enfant et suivi des recommandations du Comité des Nations-unies pour les droits de l'enfant.

* Partenaires : OUA, OIT, UNICEF.

• Action de coopération et d'aide au développement

- Renforcer le recentrage de l'aide au développement sur les besoins essentiels, en particulier dans le cadre de l'initiative 20/20.

* Partenaires : Gouvernement, UNICEF, Banque mondiale.

LUTTE CONTRE LE TRAFIC DES ENFANTS DOMESTIQUES

Au plan national

• Amélioration de la connaissance

* Cette amélioration repose sur la mise en place des mécanismes institutionnels de suivi et de renforcement des capacités :

- Mise en place d'un système de collecte nationale des cas de disparition, enlèvement, déplacement illicite d'enfants.

- Élaboration d'indicateurs et mise en place de système de suivi des zones à risques (départ, plate forme, arrivée).
- Renforcement des capacités nationales dans la collecte et la gestion des données.

* Partenaires : Gouvernement, Instituts de recherche, ONG, UNICEF.

• Renforcement du dispositif juridique et judiciaire

Le renforcement du cadre normatif et des capacités institutionnelles constitue l'ossature de la stratégie de lutte contre le trafic des enfants domestiques :

- d'un point de vue législatif :

- élaboration et durcissement de la réglementation relative à la circulation et à la sortie des mineurs hors du territoire national et de l'entrée sur le territoire national des mineurs étrangers ;
- création du délit de placement abusif, pénalisation des transactions ayant pour objet un enfant, et aggravation des peines encourues.

- Au niveau institutionnel :

- renforcement des contrôles de police et de douane sur le territoire (compétence, équipement) ;
- renforcement de la collaboration interministérielle (intérieur, affaire étrangère, sécurité, affaires sociales, emplois) ;
- mise en place d'une cellule de coordination réunissant la brigade de protection des mineurs et la protection des frontières ;
- institution de brigades mobiles pour les mineurs.

- Au niveau des procédures judiciaires :

- simplification et prise en compte des procédures de dépôt de plainte, même par les enfants.

• Réhabilitation des enfants victimes du trafic

- Renforcement des services sociaux rattachés aux commissariats de police ;
- Mise en place d'une procédure de retour des enfants dans leurs familles, avec la collaboration des forces de police et des services du ministère des affaires sociales ou de l'action sociale.
- Élaboration de programmes d'aide aux familles d'enfants victimes de trafic.

* Partenaires : Gouvernement, ONG, UNICEF.

• Sensibilisation et création d'une alliance politique et sociale

Une action d'information et de sensibilisation des acteurs locaux sur les situations de trafic et les violations de droits fondamentaux de l'enfant particulièrement, doit aboutir à l'élaboration d'un plan national d'action contre le trafic.

* Corps de métiers en relation avec l'enfance : enseignants, responsables de services sociaux

- sur la CDE et la législation nationale applicable en conformité de la CDE
- sur les trafics : prévenir et / ou signaler les disparitions, abandon scolaire ;

(Lire la suite à la page 12)

PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES DE SANTÉ (PDSS) :

OÙ EN SOMMES-NOUS ?

(Suite de la première page)

santé, le (PDSS) est assez vaste et s'articule essentiellement autour des axes suivants : la réorganisation du ministère de la santé, le redéploiement du personnel dans les départements, la construction ou réfection de dix-neuf centres de santé, la mise en place de nouveaux programmes d'éducation et d'information des soins, l'organisation du secteur pharmaceutique, la formation de spécialistes, la création de fonds pour aider les plus démunis, etc.

LES RÉALISATIONS ?

Pendant sept ans, du moins jusqu'à la date de clôture du PDSS intervenue vers fin 1997, la mise en œuvre dudit projet est une réussite. En effet dans le rapport d'évaluation publié début mai de l'année en cours, on cite à l'actif du PDSS :

- * la réorganisation formelle du ministère de la santé et la création de trois nouvelles directions à savoir : la direction de la planification de la coordination et de l'évaluation (DPCE) devenue direction de la planification et de la programmation (DPP), la direction des services administratifs et financiers (DSAF) devenue (DA) direction administrative, et la direction de la santé familiale (DSF) ;

- * la généralisation à l'échelle nationale du recouvrement des coûts et de la participation communautaire, et la création des comités de gestion au niveau de la commune (COGEC) et de la sous-préfecture (COGES) qui rendent la communauté cogestionnaire des activités menées par les formations sanitaires ;

- * la mise en place d'un système indépendant d'achat des médicaments essentiels génériques (MEG) par la création d'une centrale d'achat des médicaments essentiels et de consommables médicaux (CAME) qui assure la disponibilité permanente des MEG et des consommables médicaux à un prix abordable à tous les niveaux du système ;

- * la mise en place de mécanismes pour faciliter la participation intersectorielle et celle des différents partenaires à la planification, à la coordination et à l'évaluation des activités sectorielles ;

- * la mise en œuvre d'un mécanisme de préparation d'un plan triennal de développement à l'horizon glissant ;

- * la création de fichiers informatisés pour la gestion du personnel ;

- * l'extension et la réhabilitation du patrimoine immobilier de la santé.

DES DÉFAILLANCES

Malgré ces points mis à l'actif du PDSS, des défaillances ont aussi émaillé sa mise en œuvre. Entre autres, il convient de noter dans le rapport final d'évaluation :

- le non respect des clauses de l'accord de crédit du PDSS.

Ainsi, sur les vingt-cinq clauses mentionnées dans l'accord de crédit, treize ont été respectées, six ne l'ont été que partiellement et les six autres n'ont pas été du tout respectées. Selon les évaluateurs, cette défaillance est due à l'ignorance ou à une mauvaise interprétation de ces clauses.

- La gestion financière et comptable peu recommandable du projet. Une reconstitution des comptes du PDSS réalisée en 1995, par un cabinet indépendant a identifié des dépenses inéligibles non justifiées dans le cadre du projet. Par ailleurs, la mauvaise gestion financière du projet fut reflétée dans les longues périodes d'inactivité du compte spécial, ce qui a ralenti considérablement l'exécution du projet et a amené à la suspension de l'utilisation du compte spécial, le 25 juin 1996. Le non respect des procédures de décaissement a été illustré par le dédoublement des comptes spéciaux réalisés en accord avec la caisse autonome d'amortissement (CAA). La suspension du compte spéciale a été levée après remboursement par le gouvernement béninois de 624.502.419 F CFA sur les dépenses inéligibles et/ou non justifiées pour un montant de 1.069.391.000 F CFA suite à la découverte par le gouvernement de pièces justificatives additionnelles qui ont été acceptées par le cabinet indépendant et à l'accord des trois parties concernées.

- Par ailleurs des trois phases de génie civil prévues dans le PDSS, seule la première a été achevée. La mise en œuvre de la phase I du génie civil, à en croire le rapport d'évaluation, a été très lente à cause d'une insuffisance de compétence dans la connaissance des procédures d'appel d'offres, dans la gestion et la supervision technique.

- Les dépassements budgétaires, les choix techniques contestables dans la conception et les problèmes liés à la mise en œuvre de ces constructions ont abouti à des infrastructures dont le rapport coût/efficacité est, au mieux, marginal. Pourtant, l'une des conditions de décaissement de l'accord de crédit de développement spécifique que les phases suivantes ne pourraient débiter avant l'achèvement de la phase précédente. De fait, ceci a causé de sérieux retards dans le lancement de la phase II. A cet effet et en octobre 1996 lors de la revue à mi-parcours du projet, le ministère de la santé, la Banque mondiale et la coopération suisse ont reconnu que les deux phases restantes ne pourraient être achevées avant la date de clôture du crédit fixé au 30 septembre 1997. Les trois parties ont alors convenu, après discussions, de procéder à une délégation de la maîtrise d'ouvrage pour les deux phases de génie civil restantes. C'est sur la base de cet accord que le gouvernement béninois a demandé à la Banque mondiale de proroger de dix-huit mois la date de clôture du crédit.

REN afin de permettre l'achèvement de la phase II de génie civil. La Banque n'avait pas d'objection à une telle prorogation mais à condition que le gouvernement mène à bien trois actions à savoir :

1 — le recrutement d'un architecte conseil ;

2 — l'achèvement et audit des comptes du projet pour l'année 1996 et

3 — la signature du contrat avec le maître d'ouvrage délégué sélectionné suivant les procédures acceptables à la Banque mondiale.

LA GOÛTE D'EAU QUI A FAIT DÉBORDER LE VASE

Si le gouvernement a satisfait aux deux premières conditions, la troisième, la plus importante, était bien loin d'être remplie d'autant que le processus d'évaluation des offres pour le choix du maître d'ouvrage délégué n'était pas conforme aux procédures de passation des marchés internationaux dans le domaine du génie civil. La conséquence en est la clôture du crédit le 30 septembre 1997.

À y regarder de près, la mise en œuvre du projet de développement des services de santé est illustrative, sur toute la ligne, des démarches qui ont toujours conduit à l'érection des éléphants blancs au Bénin. On va jusqu'à escamoter la technicité et l'efficacité lors de passation des marchés internationaux.

Est-ce à dire qu'à défaut de la logique, dictée par la technicité et l'efficacité, on préfère s'organiser en vue du partage des gâteaux ?

La façon illustrative avec laquelle a eu lieu la mise en œuvre d'une partie du PDSS a conduit à la situation inquiétante dans laquelle baigne ce projet avec son corollaire d'emprunt qui alourdit indubitablement le fardeau des dettes béninoises. S'il est vrai qu'après la clôture du projet, le don suisse est maintenu, sa mise en œuvre pour financer la deuxième phase du génie civil reste encore problématique.

Il est donc grand temps que le Bénin reinvente un mécanisme de consommation rapide et efficace des crédits mis à la disposition. Car il serait incongru de parler dans ce cas précis de lenteur administrative au niveau des bailleurs de fonds.

S'assurer des bases solides, objectives et efficaces de la mise en œuvre de tout projet tout en acceptant de se remettre en cause au besoin pour améliorer les performances est plus qu'une nécessité mais une urgence. Il ne serait même pas exagéré de retenir comme critère de maintien ou non à un poste de responsabilité, la capacité de tout cadre supérieur digne de ce nom à concevoir et à gérer avec promptitude efficacité et dans la transparence totale les projets de développement et à consommer de façon judicieuse tous les crédits mis à la disposition dudit projet dans les délais impartis.

Alain Sessou

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

MONSIEUR CHRISTOPHE ADIMOU, ARCHEVÊQUE ÉMÉRITE DE COTONOU S'EN EST ALLÉ POUR L'EUCARISTIE ÉTERNELLE

La nouvelle est tombée au petit matin du mercredi 8 juillet 1998.

On le savait sérieusement malade et toute la chrétienté du Bénin le portait de façon particulière dans sa prière : manière toute filiale d'être présente à ses souffrances, les visites étant interdites de peur de troubler la quiétude du patriarcat.

LE PATRIARCHE

Oui Monseigneur Christophe Adimou qui vient de nous quitter pour l'Eucharistie éternelle était un patriarche au sens plénier du terme.

Patriarche il l'était non seulement par sa longévité — quatre-vingt-deux ans — mais aussi et surtout par sa fertilité extraordinaire : sa constante attention aux autres faite d'humilité, de disponibilité plus que patiente, de délicatesse, de générosité et d'amour de la vérité... faisaient de lui une valeur morale certaine de référence. C'est ainsi que sa porte était toujours grande ouverte à toute personne sans aucune discrimination et particulièrement au désespéré quand bien même il arrivait qu'il se faisait tromper. C'est dire que sa famille débordait largement le cadre de la communauté ecclésiale dont il avait la charge.

Patriarche, Monseigneur Christophe Adimou l'était aussi par sa culture légendaire, sa profonde connaissance des choses et des coutumes, des religions et traditions du terroir, sa possession parfaite et plénière de la langue Fon et des racines profondes de notre être béninois.

Patriarche, Monseigneur Christophe Adimou l'était enfin et par-dessus tout

* par sa vie d'homme de Dieu dont la qualité de la foi n'admettait aucune compromission avec les nébulosités ;

* par sa vie d'homme d'Eglise qui savait dire un oui généreux et total à toutes les tâches que requéraient l'implantation et l'enracinement de l'Eglise en République du Bénin ;

* par sa vie d'homme du devoir qui, malgré l'âge et la fatigue, ne savait pas renoncer à toute chose qu'il percevait comme un devoir pastoral ;

* par sa vie d'homme de conseil qui savait demander conseil et qui savait en donner ;

* par sa vie d'homme de prière : prière non pas ostentatoire, mais interiorisée, faite de réflexion et de méditation.

CURRICULUM VITÆ

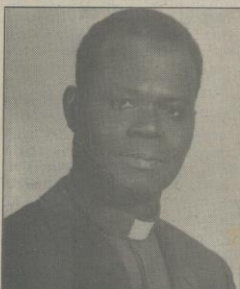
Cet homme d'Eglise humble et riche d'expériences et qui a su éviter à l'Eglise catholique bon nombre de pièges et d'écueils lors de la période révolutionnaire marxiste-léniniste béninoise,

* naquit à Cans le 12 janvier 1916. Il fit ses études primaires à Ouidah de 1927 à 1934, à l'école de la mission catholique ;

* titulaire du certificat d'études primaires élémentaires, il enseigna chez les premiers Petits Clercs de Sainte-Thérèse de Ouidah, aux côtés du regretté Père Antonin Gautier avant d'être engagé comme magasinier à la maison John Holt à Ouidah.

Mais l'appel du Seigneur se faisait entendre irrésistiblement. L'opposition farouche de ses parents fut désamorcée le 27 octobre 1936 au cours d'un petit conseil de famille et, le 28 octobre 1936, il entra au Petit Séminaire de Ouidah, y rejoignant quelques-uns de ses anciens élèves au nombre desquels nous pouvons nommer Bernardin Gantin et Romain Dal.

Les difficultés rencontrées par l'abbé Christophe Adimou furent nombreuses. Néanmoins, elles n'interrompirent pas le cours de ses études et il fut ordonné prêtre le 14 janvier 1951 à Ouidah par Monseigneur Louis



Rd. Père Christophe Adimou

Pariset, en même temps que l'abbé Gantin et le même jour que l'abbé Atakpa, ce dernier recevant l'onction presbytérale des mains de son Excellence Monseigneur Strebler à Lomé. Disons en passant qu'à partir de cette date, on parlera des triplés du sacerdoce : tous les trois deviendront évêques.

À partir de là, son cursus fut le suivant :

— du 19 février au 9 novembre 1951, vicaire à Kéto ;

— du 10 novembre 1951 au 13 août 1954, vicaire à Savé ;

— du 13 août 1954 au 30 juin 1957, vicaire à la cathédrale Notre-Dame de l'Immaculée Conception de Porto-Novo ;

— du 13 juillet 1957 au 3 janvier 1958 : stage d'action catholique en France ;

— du 17 janvier 1958 à octobre 1962 : directeur diocésain des œuvres à Cotonou ;

— le 29 juin 1960 : vicaire général du diocèse de Cotonou ;

— le 29 juin 1967 : Curé-Doyen de la cathédrale Notre-Dame de Miséricorde de Cotonou ;

— le 11 mars 1968 : nommé évêque de Lokossa par le Pape Paul VI ;

— le 26 juillet 1968 : ordination épiscopale à Ouidah par son Excellence Monseigneur Bernardin Gantin ;

— le 25 juillet 1968 : intronisé comme premier évêque de Lokossa par Monseigneur Mariani. Délégué apostolique pour l'Ouest Afrique francophone ;

— le 28 juin 1971 : nommé au siège métropolitain de Cotonou par le Pape Paul VI en remplacement de son Excellence Monseigneur Gantin, archevêque de Cotonou, appelé à servir à Rome ;

— le 21 août 1971 : intronisation du nouvel archevêque sur le siège métropolitain de Cotonou ;

— le 27 décembre 1990 : proclamation officielle de la démission de son Excellence Monseigneur Christophe Adimou du siège métropolitain de Cotonou ;

— le 27 février 1991 : départ pour la retraite, laissant la place à son coadjuteur, son Excellence Monseigneur Isidore de Souza ;

— le 8 juillet 1998 : décès à Ouidah (Bénin) ;

— le 18 juillet 1998 : obsèques et inhumation à Cotonou.

La rédaction

ET VOTRE REABONNEMENT !

PROGRAMME DES OBSÈQUES

Vendredi 17 juillet à Ouidah

de 19 h à 20 h : veillée de prière en la Basilique de l'Immaculée Conception ;
20 h à 21 h : célébration eucharistique ;
21 h : départ pour le sanctuaire marial de Saint-Michel de Cotonou
22 h à 08 h du matin du 18 juillet : messes

Samedi 18 juillet à Cotonou

08 h : Laudes
09 h : Messe concélébrée en l'église Saint-Michel.

Après la messe, transfert du corps en la cathédrale de Cotonou où aura lieu l'inhumation.

Samedi 25 juillet, jour anniversaire de l'ordination épiscopale de Mgr. Adimou : Messe de huitaine à 10 h en la Cathédrale de Cotonou.

QUELQUES PHOTOS-SOUVENIRS



Sacre de Mgr. Adimou. C'était le 26 juillet 1968 à Ouidah.



Mgr. Adimou sur son siège épiscopal de Lokossa.

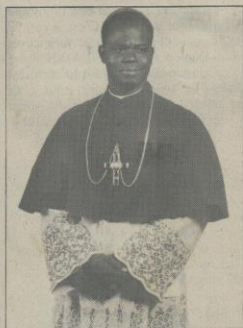


Emblèmes héraldiques (armoiries) de Mgr. Adimou, évêque de Lokossa.

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...



Mgr. Christophe Adimou et sa maman juste après la messe de son intronisation sur le siège épiscopal de Lokossa. C'était le 26 juillet 1968.



Premier évêque de Lokossa
Mgr. Christophe Adimou.



Mgr. Adimou impose les mains à des ordinands. C'était le 28.12.68, à Lokossa.



Mgr. Adimou passe la houlette épiscopale à Mgr. de Souza. C'était le jeudi 27.12.90 en la Basilique de Ouidah.



L'heure du "Nunc dimittis".
Mgr. Christophe Adimou remercie et se retire pour une retraite bien méritée.



Mgr. Christophe Adimou inaugure la salle qui porte son nom à la paroisse-cathédrale Notre-Dame-de-Miséricorde de Cotonou. C'était le jeudi 25 juillet 1996.

INSTITUT CATHOLIQUE DE L'AFRIQUE FRANCOPHONE POUR ÉTUDES SUR LE MARIAGE ET LA FAMILLE (ICAF) TOUT SUR LA RENTRÉE ACADÉMIQUE 1998-1999

L'Institut Catholique de l'Afrique Francophone pour études sur le mariage et la famille (ICAF), section régionale de l'Institut pontifical Jean-Paul II pour études sur le mariage et la famille, qui a son siège à Rome, a ouvert ses portes à Cotonou, République du Bénin, le 3 novembre 1997.

Par son enseignement supérieur en Sciences du mariage et de la famille, l'ICAF offre une formation de haute qualification appuyée sur une réflexion scientifique aux niveaux théologique, philosophique, anthropologique et pastoral, dans la fidélité au Magistère, pour le bien de l'Eglise et de l'humanité.

Pour le moment, il existe deux cursus à l'ICAF : un **cursus diplôme** de trois ans et un **cursus master** de 2 ans précédé d'une période nécessaire de préparation appelée année propédeutique.

CURSUS DIPLÔME

But : Offrir à l'étudiant une formation supérieure de base permettant :

- de devenir aide-consultant en matière de mariage et de famille,
- de poursuivre en cursus Master pour devenir consultant dans les mêmes domaines.

Destinataires : Titulaires d'un diplôme de baccalauréat secondaire reconnu ou son équivalent.

Durée : 3 ans, du lundi au vendredi à raison de 6h à 7h par jour.

Conditions d'Admission

- Demande d'inscription sur un formulaire fourni par le Secrétariat de l'ICAF.
- Copie légalisée du diplôme de baccalauréat secondaire ou son équivalent (Humanités complètes).
- Copie légalisée de l'acte de naissance ou de la carte d'identité.
- Lettre de recommandation d'un évêque ou de son ayant-droit pour les laïcs ou du (de la) Supérieur (e) pour les Religieux (ses).
- Deux photos d'identité (couleur).
- Curriculum vitae.
- S'acquitter des frais d'études (90 000 F CFA pour l'année académique 1998-1999) payables en une fois ou au plus en trois tranches.

Titre obtenu à la fin de Cursus : Brevet d'Études supérieures en Sciences du mariage et de la Famille.

ANNÉE PROPÉDEUTIQUE

But : Faire acquérir aux candidats des éléments de base indispensables à la compréhension et à l'assimilation des matières du Cursus Master.

Destinataires : Titulaires d'un titre universitaire dans n'importe quelle discipline autre que la théologie désireux de se préparer à suivre le cursus Master.

Durée : une année académique, d'octobre à juin

Conditions d'Admission

- Demande d'inscription sur un formulaire fourni par le Secrétariat de l'ICAF.
- Copie légalisée du diplôme universitaire détenu.
- Copie légalisée de l'acte de naissance ou de la carte d'identité.
- Lettre de recommandation d'un évêque ou de son ayant-droit pour les laïcs ou du (de la) Supérieur (e) pour les Religieux (ses).
- Deux photos d'identité (couleur).
- Curriculum vitae.
- S'acquitter des frais d'études (90 000 F CFA pour l'année académique 1998-1999) payables en une fois ou au plus en trois tranches.

À la fin de l'année, l'étudiant obtient un : Certificat propédeutique.

CURSUS MASTER

But : Offrir à l'apprenant des outils scientifiques appropriés qui lui permettent de répondre au défi de plus en plus grave de la « crise de la vérité » sur l'homme et sur la dignité du mariage et de la famille.

Destinataires : Titulaires de certificat de la Propédeutique ou du Brevet d'études supérieures en Sciences du mariage et de la famille.

Durée : Deux formules

- 1ère formule : 2 ans pour ceux qui suivent les cours matin et soir du lundi au vendredi.
- 2ème formule : 3 ans pour ceux qui suivent les cours dans la soirée, du lundi au vendredi.

Conditions d'Admission

- Certificat de fin de l'année propédeutique ou Brevet d'Études supérieures en Sciences du mariage et de la famille.
- Demande d'inscription sur un formulaire fourni par le Secrétariat de l'ICAF.
- Frais d'études (100 000 F CFA pour l'année académique 1998-1999) payables en une fois ou au plus en trois tranches.

Titre obtenu à la fin du cursus : Master en Sciences du mariage et de la famille.

- Hébergement : Possibilité d'arrangement en ville avec des particuliers.

POUR L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1998-1999 LA DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS EST FIXÉE AU 30 SEPTEMBRE 1998.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

S'adresser au SECRÉTARIAT de l'ICAF sis au CODIAM Cotonou 01 BP. 491
Tél : 00 229 / 30-32-97 — Fax : 00 229 / 30-32-76

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

CENT ANS D'ÉVANGÉLISATION À ABOMEY-CALAVI

1898-1998 : L'HISTORIQUE

La Bonne Nouvelle apportée par les premiers Missionnaires dès 1861 n'a pas tardé à se répandre sur le sol dahoméen (aujourd'hui béninois). Ainsi, au nombre des cités ayant accueilli la parole du Christ dès la première aurore, on peut citer entre autres : Ouidah, Athiémé, Grand-Popo, Zagnanado et Kétou. Mais si l'évocation d'un centenaire est aujourd'hui un souvenir lointain pour ces villes, il faut dire qu'à Calavi, les fidèles conjuguent actuellement et très activement le participe futur de cette belle expression à savoir :

"Fêter son Centenaire". Calavi est donc sur le point de fêter son double jubilé.

À l'occasion d'un événement d'Eglise d'un si grande envergure, nous avons pensé intéresser plus d'un en commençant par offrir à certains et rappeler à d'autres l'histoire de la paroisse Saint-Antoine-de-Padoue d'Abomey-Calavi.

1884 : ANNÉE MÉMORABLE

Toute histoire surtout religieuse est sacrée et comporte une part de mystère. C'est cela qui se révèle dans l'histoire ecclésiale de Calavi.

L'annonce de l'évangélisation de Calavi s'est faite lors d'une simple visite du Père Ménager venu d'Agoué à Calavi en 1884. Après cette visite et sur Calavi il avait écrit :

"Mon séjour au Dahomey (à l'époque Agoué ne faisait pas partie du Dahomey), a été de quatre semaines, pendant lesquelles j'ai particulièrement visité Wiyadah (Ouidah), Abomey-Karavi (Abomey-Calavi) et Godomey. De Godomey à Abomey-Karavi, il y a une heure de marche. Cette localité prend chaque jour de l'extension, c'est la patrie de la mère du prince (Béhanzin) et le centre entre Godomey et Kotonmè (...). Le pays est élevé et moins malsain que les autres points de la côte. On peut y établir une résidence avec



Abomey-Calavi, Calavi.

deux missionnaires qui surveilleraient en même temps l'école de Godomey (1)...

Calavi fut par ailleurs un redoutable refuge de grands féticheurs vraiment convaincus de la "suprématie" de leurs idoles. Cependant, sa notoriété fétichiste n'empêche pas les Pères missionnaires d'y arriver.

2. 2. 1885 — 3. 7. 1898 : CINQUANTE TROIS BÂPTÊMES À CALAVI

Si Calavi a émerveillé de par sa position géographique, il va davantage intéresser du fait de son occupation par des maisons de commerce connues sous le nom de "maison Fabre et Régis". Ces maisons installées à Calavi vers 1875 furent à l'origine de cette œuvre évangélisatrice. Soucieux et conscients de leurs devoirs envers les chrétiens, nos vénéral Pères acceptèrent de faire en hamac (seul moyen de déplacement à l'époque), ce difficile et long trajet Ouidah-Calavi. Le village des "grands sorciers" devient ainsi l'une des stations de Ouidah. La toute première messe y a été célébrée chez feu Jean-Baptiste Brun. Par ailleurs, il faut préciser que les dimanches les chrétiens se réunissaient dans l'une de leurs maisons où allaient à la messe à Ouidah. Les commerçants et employés des maisons "Fabre et Régis" demandaient régulièrement aux Pères d'y venir baptiser leurs enfants. C'est ainsi qu'entre le 2 février 1885 et le 3 juillet 1898, les Pères de Ouidah (Pères Louis Blanc, L'Anthoën, Bricet et Steinmetz) ont célébré cinquante trois baptêmes d'enfants dont les trois premiers furent, Théodore de Souza Magalian né en 1883 à Calavi et sa sœur Eugénie de Souza Magalian née en 1879 de Dadé de Souza Magalian et de Aruba Messa, et le troisième David André, de David Andréa et de Léila de Souza née le 14 octobre 1884 à Abomey-Calavi. (Registre de baptême N° 1, livre N° 1).

CALAVI AU COMBLE DE SA JOIE

En août 1898, arrivèrent les Pères Jean Douris (Supérieur) et André Gex (Vicaire). Calavi fut au comble de sa joie car, le secours spirituel tant attendu fut enfin donné.

Nos vaillants et infatigables messagers du Christ se mirent aussitôt au travail. Dès leur arrivée, le Père Douris aménagea une

demeure pour les Pères (maison qui, par la suite fut donnée aux Sœurs de Notre-Dame des Apôtres). La construction de la seconde résidence fut commencée en avril 1901 et terminée au début de 1903. Les travaux furent exécutés par Alexandre Névès (de cette résidence il ne reste que quelques fondations que l'on peut encore voir aujourd'hui).

SOUCI : TIRER LES CALAVINI DE LEURS TENÉBREES

Les Pères avaient le souci de "tirer" les "Calavini" de leurs ténèbres et de projeter un faisceau de lumière évangélique sur les peuples d'alentour. Très tôt, ils gagnèrent la sympathie des féticheurs du village. En 1899, ils acquirent un terrain à Cotonou pour la construction d'une église, où le Père André Gex s'installa comme supérieur.

Les Pères se succédèrent à Calavi de la façon suivante : François Renier arrivé en novembre 1898; en avril 1899, ce fut le tour du Père Yves Anthoën qui y resta jusqu'en septembre 1899 pour assurer un intérim et celui du Père Pierre Beisson, qui tous rentrèrent en France après s'être dépensés ardemment au service des "Calavini"; ce fut alors le tour du Père Emile Barril (fondateur de la Congrégation des Sœurs Oblates Catéchistes Petites Servantes des Pauvres) (OCPSP), vicaire d'avril 1901 à avril 1902 et qui devient supérieur en 1915. Beaucoup d'autres travaillèrent sur le sol de Calavi et dont nous ne pourrions pas donner ici la liste exhaustive : mais on peut retenir les Pères Toussaint Jolif (avril — novembre 1902), Firmin Colineaux (juin 1902 — janvier 1903), ils reçurent du chef canton de Zinvié, Pracegnikan, un terrain pour la construction d'une église, confiée plus tard au Père Bonaventure Vieyra de regretée mémoire.

1900 : ACHÈVEMENT DE LA CONSTRUCTION DE LA PREMIÈRE ÉGLISE D'ABOMEY-CALAVI

En 1900, le Père Douris acheva de construire l'église d'Abomey-Calavi qu'il dédia à Saint-Antoine de Padoue. L'année 1903 vit l'arrivée du Père Jean-Baptiste Ray. Le diacre Antz le suivra en 1906 et sera ordonné par Mgr. Steinmetz le 17 mai

1908 à Abomey-Calavi où il restera jusqu'en 1914 avant de rejoindre Porto-Novo.

LES FRUITS DU COMBAT SPIRITUEL

Ce combat spirituel, loin d'être vain, porta beaucoup de fruits. Aux premiers chrétiens des maisons "Fabre et Régis" s'ajoutèrent les familles Bada-Nougodé, Aguiar, Aguégué (les premiers à être favorables à la scolarisation des enfants). Les féticheurs, au départ réticents, cédèrent finalement à l'amour et à la loyauté remarquables des Pères. C'est avec joie qu'ils accueillirent les trois religieuses Notre-Dame des Apôtres (NDA) à Hédomé grâce à la générosité et au dévouement des sœurs Elie Aguégué et Justin Bada; elles habitaient la maison Régis, mais durent quitter Calavi à cause de la guerre (1914-1918).

Dès 1912, on enregistrait des vocations religieuses, mais elles souffrirent de l'absence de formateurs. La guérison miraculeuse de Marie Okoko, devenue Sœur Eugénie Okoko, favorisa le contact avec les Sœurs de la Sainte Famille du Sacré-Cœur, qui ne tardèrent pas à répondre favorablement à leur appel.

Le 17 août 1919, quatre (4) religieuses : Mère Marie Louise Boisjoly, Mère Mélanie, Mère Ludovica, Sœur Hélène quittèrent Saint-Denis, alors maison mère, pour le Dahomey.

Le 8 septembre 1919, accompagnées par Mgr. Steinmetz, elles arrivèrent à Calavi où elles furent accueillies par le Père Barril et la petite communauté qui les attendaient impatiemment. À l'exemple des Pères, elles connurent beaucoup de difficultés mais leur zèle apostolique transparaissait dans le nombre et la qualité des Sœurs OCPSP.

DES FIGURES INOUBLIABLES POUR LES CALAVINI

Par ailleurs, il y a des supérieurs qui ont marqué la vie de la paroisse d'une manière spéciale et qui ont vécu à des moments décisifs de son évolution. À eux, nous voulons rendre un hommage bien mérité. Il s'agit des Pères :

— Emile Barril, Curé d'août 1915 à mai 1926 (fondateur OCPSP).

— Le Port de 1927-1933.

— Beillevaire 1933-1939.

— Joseph Marie Aujoulat de novembre 1939 à juillet 1967 (il resta près de 28 ans à Calavi).

— Denys Bellui 8 octobre 1978 au 31 mai 1993 (à Calavi, il resta près de 15 ans).

(Lire la suite à la page 11)

NOTES

(1) Lettre du Père Ménager au Père Plaisance.

Dans "La Mission Catholique du Bénin de 1800 à 1901" P. 209. Archives SMA (Akpa).

REPONSE AU JEU CHIFFRES CODÉS de la page 5

D = 4 ; I = 3 ; K = 6 ; A = 2.

REPONSE AU JEU OCTOGONES DES OISEAUX de la page 5

TISSERIN

REPONSE AU JEU L'AFRIQUE EN MOTS CROISÉS de la page 5



POLITIQUE — DIPLOMATIE

L'« APRÈS-ABACHA » AU NIGERIA L'IMPOSSIBLE TRANSITION DÉMOCRATIQUE

La mort brutale du président Abacha coïncide avec l'arrivée à terme du programme de transition, qui devait voir l'élection d'un président civil au Nigeria. Du coup, toutes les possibilités sont offertes, d'un successeur respectueux du processus engagé, à une nouvelle tentative de manipulation de l'armée.

Depuis son indépendance en 1960, le Nigeria n'a été dirigé par des civils que pendant 10 ans. Le dernier chef d'État nigérien élu avait été Shehu Shagari, au pouvoir entre 1979 et 1983. Depuis le renversement de ce dernier par le général Buhari en 1983, le Nigeria vit donc sous le régime militaire. Et le successeur de Sani Abacha, le général Abdulsalam Abubakar, est le cinquième officier supérieur aux commandes.

Mais coup de théâtre, le mardi 7 juillet 1998, on annonçait que Moshood Abiola



Moshood Abiola

est mort d'une crise cardiaque alors qu'il assistait à une réunion entre le pouvoir actuel et une délégation américaine conduite par le sous secrétaire d'État aux affaires africaines.

DÉMOCRATISATION : UN PROCESSUS PERVERTI

Maintes fois retardé par le régime militaire, le programme de transition en cours approchait de son terme, la dernière étape étant l'élection présidentielle prévue le 1er août prochain. Le nouveau chef d'État, un civil cette fois, devrait théoriquement prendre ses fonctions le 1er octobre. Le décès de Sani Abacha aggravé par la disparition tragique de Abiola remettent indubitablement en cause le respect des échéances prévues. Mieux la démocratie pourrait recevoir un coup. Peu enclin à céder le pouvoir, le général Abacha avait en effet perversi le programme de transition, de telle sorte qu'il était assuré d'être son propre successeur, ceci de façon la plus légale qui soit. Les quatre parties d'opposition autorisées ont en effet tous déclaré en avril dernier que le chef d'État était leur candidat pour les élections à venir. Hormis l'abandon par ce dernier de son uniforme militaire, bien peu de changements étaient ainsi à attendre de ce programme de transition.

L'actuel chef d'État, dont les qualités premières sont la droiture et le sens de l'honneur, n'a jamais occupé de fonctions politiques auparavant. S'il est encore impossible de déterminer quelle sera son action au regard de la démocratisation du pays, deux scénarios peuvent être envisagés. Afin de rendre à l'armée honneur et crédit, il pourrait tout d'abord souhaiter remettre au plus vite le pouvoir à un président civil et faire aboutir dans les délais les plus brefs le programme mis en place par son prédécesseur. À l'inverse néanmoins, dans le contexte d'une situation économique et sociale alarmante, où l'on voit le Nigeria sombrer peu à peu dans le chaos (corruption généralisée, criminalité légendaire, dysfonctionnements majeurs de tous les services publics, etc.), il pourrait estimer que seule l'armée peut encore gérer le pays et organiser par conséquent sa pérennisation au pouvoir surtout qu'avec la disparition d'Abiola, la désignation d'un civil pouvant faire l'unanimité s'annonce très difficile.

L'ÉLITE MILITAIRE ATTACHÉE AU POUVOIR... ET AU PÉTROLE

Cette dernière hypothèse recevrait en outre le soutien d'une grande partie de l'élite militaire. Sous les prédécesseurs du général Abubakar, elle a en effet appris à extraire des ressources nationales, et en particulier de la première d'entre elles, le pétrole, des revenus substantiels. En outre, les officiers supérieurs du nord du pays (principalement les Haoussa) jugent défavorablement l'accession de toute personnalité originaire du sud-ouest (principalement les Yoruba) ou de l'est (principalement les Ibo) à la tête de l'État, et l'élection de 1993 leur a montré qu'une consultation nationale pouvait conduire à ce résultat : Moshood Abiola, vainqueur déposé du scrutin, est en effet un Yoruba.

Peu doit être attendu de l'opposition démocratique nigérienne comme de la communauté internationale. La première est trop divisée, au plan idéologique avec l'existence de dizaines de groupes d'oppositions, comme au plan géographique entre le Nigeria, Londres et les États-Unis, pour parvenir à influencer les militaires au pouvoir. En outre, la population qui seule pourrait contraindre le régime à effectuer les changements attendus par l'opposition démocratique se désintéresse largement de son avenir politique, au profit de considérations plus immédiates : trouver un emploi, parvenir à assurer les repas de sa famille, etc.

La communauté internationale enfin a mis en place en 1993 et en 1995 une batterie de sanctions à l'égard du régime militaire, mais sans parvenir pour autant à infléchir les décisions du général Abacha.

Les sanctions internationales à l'égard du Nigeria ont été imposées en deux temps : en 1993, suite à l'annulation des élections présidentielles par le gouvernement militaire au pouvoir et au coup d'État militaire du général Abacha en novembre. Puis en



General Sani Abacha

1995, en réponse à l'exécution de neuf opposants Ogoni au mois de novembre, dans un contexte général de violations répétées des droits de l'homme.

La plus visible des réactions internationales a été l'exclusion du Nigeria du Commonwealth en 1995. Le cas sera à nouveau considéré en octobre prochain, mais avec peu de chances de retour immédiat au sein de l'organisation. L'union

européenne a aussi pris diverses mesures coercitives, dont une restriction en matière de visas pour les dirigeants du pays ou un embargo sur les armes et le matériel militaire. En novembre 1996 le Parlement européen a par ailleurs adopté une résolution en faveur d'un embargo international sur la première richesse du Nigeria : le pétrole. L'ancienne puissance coloniale, la Grande-Bretagne, tout comme le premier partenaire commercial du Nigeria, les États-Unis, ont pris des mesures similaires.

Un embargo pétrolier seul pourrait affecter gravement l'élite au pouvoir, mais les intérêts américains et européens dans ce secteur sont trop importants pour qu'une telle décision soit prise dans l'immédiat.

François Priet
Chercheur au C.E.A.N. / La Croix du Bénin

CENT ANS D'ÉVANGÉLISATION

(Suite de la page 10)

sous sa responsabilité beaucoup de changements).

Aujourd'hui a été et demeure une figure inoubliable pour les Calavini qui se souviennent encore de lui.

DES PEINES RÉCOMPENSÉES

Tous ceux et toutes celles qui ont semé l'Évangile dans l'agglomération de Calavi ont beaucoup peiné. Mais ces peines n'ont pas tardé à porter leurs fruits.

« Si le grain de blé tombé en terre ne meurt pas, il reste seul, mais s'il meurt, il porte beaucoup de fruits » (2).

Ainsi, du petit nombre de chrétiens que constituait la communauté de base, les héritiers du Christ firent un grand peuple de Dieu s'étendant sur plusieurs villages : Zinvé : 1902; Wavata : 1916; Zé : 1917; Glo-Adjagbo : 1er janvier 1922; Tokan : mars 1922; Kpodji-Les-Monts : 1924; Glo-Djigbé : 1er février 1936; Ouedo : 1936; Yévi : 1937; Akassato : 1937; Hadjanaho : janvier 1944; Ahomey-Gblon : juin 1944; Sô-Tchanhoué : juin 1944; Houéto : octobre 1944; Agbodjèdo : septembre 1947; Agongbè : décembre 1947; Hèvié : janvier 1950, etc.

Grâce à ces communautés, l'Évangile a atteint des localités très éloignées de Calavi. On le voit, ceci augmente dès lors les chances du don d'un peuple fervent à Dieu qui produit beaucoup de bons fruits et quelquefois de moins bons à cause des problèmes propres liés au milieu où la Parole de Dieu est accueillie. Mais nous demeurons convaincus que l'Esprit Saint poursuit son œuvre de transformation des cœurs à rencontrer Jésus-Christ dans la foi pour la gloire de Dieu le Père.

Euloge Franck Akodjén
Sylvain Ahoellété Sowa

(2) Jean 12, 24.



General Abdulsalam Abubakar,
Président du Nigeria

des depuis le coup d'État de 1983. C'est aussi, comme ses quatre prédécesseurs les généraux Buhari, Babangida (1985-1993), Shonekan (1993), et Abacha (1993-1998) — un officier du nord du pays. Ainsi, à l'heure où le vent de la démocratie souffle sur l'ensemble du continent africain, le Nigeria n'a pas connu de changements politiques comparables à ceux intervenus ailleurs et l'armée ne semble pas disposée à quitter le pouvoir qu'elle monopolise.

Le programme de transition annoncé par le général Sani Abacha le 1er octobre 1995 est le quatrième de l'histoire du pays, après les tentatives avortées des généraux Gowon et Mohammed (au pouvoir de 1966 à 1975 et de 1975 à 1979) et celle, plus récente, d'Ibrahim Babangida. Ce dernier avait permis que le programme de démocratisation soit mené à son terme, mais il avait annulé l'élection de 1993 quelques jours seulement après le scrutin.

Depuis lors, le présumé vainqueur Moshood Abiola inculpé de trahison avait été incarcéré en 1994 par la junte militaire d'alors. Tout comme un catalyseur on avait cru, à la disparition de Sani Abacha, la libération imminente du milliardaire Abiola, devenu le plus célèbre prisonnier politique nigérien. Car à la suite de la visite du Pape Jean-Paul II et celle du Secrétaire général de l'ONU Kofi Annan, il était de plus en plus question ces derniers jours de sa prochaine libération. Libération presque rassemblée par le Général Abdulsalam Abubakar.

ÉCONOMIE — DÉVELOPPEMENT

COTON BÉNINOIS : L'ÉCHEC DES PRIVÉS

Au Bénin, la distribution des intrants du coton, concédée à des sociétés privées, est tenue pour responsable de la chute libre des rendements depuis trois ans. Les chercheurs et l'encadrement proposent que l'État reprenne en main cette activité, alors que les paysans voudraient s'y investir eux-mêmes.

Les Béninois se font bien du souci au sujet de leur coton. Cette culture, qui procure au pays plus des trois quarts de ses recettes d'exportation, stagne depuis trois campagnes. En 1998, le Bénin a produit 360 mille tonnes au lieu des 400 mille tonnes attendues. Déjà, en 1997, les paysans n'avaient récolté que 348 mille tonnes contre 450 mille tonnes prévues. Malgré l'augmentation du prix d'achat au producteur et l'accroissement des superficies, la tendance persiste. Le rendement à l'hectare est en chute libre : de 1200 kg il y a quelques années, il est tombé autour de 900 kg ! Avec 300 kg en moins à l'hectare, c'est une perte de plus de 100 mille tonnes qu'enregistrent les producteurs sur les 380 mille hectares que couvre le cotonnier. Au prix de la campagne passée (200 F CFA le kg) le manque à gagner est énorme : 20 milliards, soit près du 10ème du budget de l'État !

Aux yeux des observateurs avertis, les bouleversements intervenus ces dernières années dans l'organisation de la filière expliquent largement cette cygne-peril. « La baisse du rendement est due à la privatisation de la distribution des intrants », soutient Issa Ibrahim, président de la fédération des unions de producteurs du Bénin (FUPRO). La plupart des paysans estiment que les insecticides livrés par les fournisseurs privés sont inefficaces, surtout depuis la dernière campagne. À ce propos, une anecdote circule dans la région septentrionale du Bénin : un paysan se serait rendu aux champs avec deux bidons, l'un rempli d'insecticide, l'autre d'eau. Assoiffé, il aurait absorbé par mégarde l'insecticide et n'en aurait pas été affecté.

PRIVATISATION OU « REMISE D'ÉTRENNES »

L'État a commencé à se désengager de la distribution des intrants agricoles à partir de 1992. Le système a relativement bien fonctionné jusqu'en 1996, avec des opérateurs qui ont acquis progressivement de l'expérience. En avril 1996, Mathieu Kérékou revient au pouvoir. Le réseau des distributeurs privés est bouleversé. L'opérateur le plus ancien, considéré comme un prochain de l'ancien président Nicéphore Soglo, est écarté. Plus des trois quarts du marché sont accordés aux nouveaux venus, totalement inexpérimentés. Le désordre s'installe. Une partie des insecticides n'est livrée qu'après le début des périodes de traitement ; des produits pour le 3ème ou le 4ème traitement sont parfois livrés en première position ; des pesticides, destinés au sud du pays se retrouvent au nord.

« Ces privés n'en savent pas plus que les paysans. Ils ne sont intéressés que par l'aspect commercial de l'opération », dénonce Charles Koukponou. Le secrétaire exécutif de l'association paysanne d'en-

traide, d'information et de formation (APEIF) qualifie de « remise d'étrennes » le transfert partiel aux privés de la distribution des intrants. Pour lui, comme pour bien des planteurs, les privés ne prennent aucun risque. Ils ne font que profiter du système.

Le contexte dans lequel s'est déroulé le désengagement de l'État n'est pas de nature à faciliter la tâche aux distributeurs privés. L'État a introduit un insecticide plus contrainant en même temps qu'il a réduit l'effectif des encadreurs ruraux et s'est désengagé des tâches de vulgarisation. Le produit utilisé jusque-là, était pulvérisé directement sur le champ. Le nouveau traitement est jugé plus efficace d'un point de vue phytosanitaire et moins toxique pour l'environnement, mais son utilisation est plus compliquée, car il doit être dilué (1 litre de produit pour 9 litres d'eau). Les paysans

en ont vite dénoncé les inconvénients : trop d'efforts et trop de temps. Puisque le produit est soluble dans l'eau, « si 2 heures après le traitement, il pleut, vous devez traiter à nouveau », remarque un paysan.

Autre difficulté : l'accès aux produits. « Hier, l'État transportait les intrants presque au bord des champs. Aujourd'hui, les distributeurs privés déposent le produit au chef-lieu du groupement villageois. Les champs des villageois peuvent se trouver à 10 et même 20 km de ce chef-lieu », déplore Etienne Assogba, président de l'union sous-préfecturale des producteurs de Dassa (centre Bénin).

« Achetons nous-mêmes les intrants ! » Cette année, le marché des intrants a représenté environ 24 milliards de F CFA. Les sociétés privées reconnaissent qu'il y a des difficultés. Mais elles s'empressent d'ajouter que c'est le système lui-même qui est en cause. L'agrément leur est délivré pour une année, sur la base des critères flous, sans aucune garantie de renouvellement l'année suivante. Le marché est donc ponctuel.

ce qui les empêche de développer une stratégie sur le long terme. De toutes les façons, leur marge d'initiative est quasiment nulle. Ils sont seulement autorisés à commander les bons intrants et à les livrer dans des délais précis. Le type de produit, la quantité et le prix sont fixés par l'État.

La société nationale cotonnière (SONAPRA) n'est pas satisfaite non plus de ce système dont elle assume les dysfonctionnements. Après chaque campagne, c'est elle qui reprend à son propre compte les produits invendus. Cette année, ils ont représenté 406 millions de F CFA pour les deux départements du nord. C'est également la SONAPRA qui doit prendre en charge la différence entre le prix officiel et le prix de revient des produits : 2,5 milliards de F CFA en 1997. Les producteurs, eux, ont perdu toute confiance à l'égard de ce système. Dans leur majorité, ils ne sont pas favorables au nouveau pesticide et réclament le retour de l'ancien. Certains spécialistes proposent une « opération Restore hope » dans le domaine des insecticides. Ils demandent que « l'on calme le jeu » en fournissant dans un premier temps l'insecticide que préfèrent les paysans.

« Au lieu de continuer à se désengager, l'État doit plutôt se réengager dans la distribution des intrants agricoles », propose Yorou Gaston, chef du service « Appui aux organisations paysannes » dans le département du Borgou (principale région cotonnière). « Le marché des insecticides doit être repris en main par l'État, au moins pour quelques années, afin de remettre de l'ordre dans ce secteur. La situation est trop grave pour qu'on la laisse se dégrader », recommande une étude sur l'approvisionnement et la distribution des intrants, réalisée en novembre 1997. Mais les paysans pensent plutôt que c'est à eux de contrôler désormais ce secteur. « Nous nous préparons à prendre en charge nous-mêmes l'importation et la distribution des intrants agricoles. Les distributeurs privés nous ont bien montré qu'ils n'en savent pas plus que nous », affirme, avec détermination, Issa Ibrahim, président de la fédération des unions de producteurs du Bénin.

Jérôme Adjakou  Syfia-Bénin

LE TRAVAIL ET LE TRAFIC DES ENFANTS DOMESTIQUES : LE CONTINENT AFRICAIN DANS LE COLLIMATEUR

(Suite de la page 7)

* Communautés, chefs traditionnels et religieux, parents :

- sur les risques de détournement du placement,
- sur l'existence des trafics et les dangers qui en découlent pour l'enfant,
- sur les actes relatifs au trafic constitutifs d'une infraction pénale.

* Autorités chargées de délivrer les autorisations de circulation des mineurs.

* Personnels impliqués dans la protection juridique et judiciaire des mineurs : magistrats, policiers, douaniers.

* Médias

* Partenaires : Gouvernement, ONG, OI

* Renforcement des capacités nationales

- Police, douane, personnel judiciaire : compétences spécialisées et moyens matériels,
- médias : capacités d'investigation et d'analyse;
- ONG : détecter les cas de placement abusif et / ou de trafic, assister les familles dont l'enfant a été victime d'un trafic.

* Partenaires : Gouvernement, OI.

Au niveau régional et international

* Conscientisation des États sur l'ampleur et les dangers des trafics transfrontaliers

- plaider auprès des gouvernements

- plaider auprès d'institutions régionales comme la CEDEAO pour l'adoption de recommandations sur le thème du trafic au regard de la liberté de circulation des biens et des personnes dans les pays de la CEDEAO

* Partenaires : ONG, OI.

* Renforcement de la coopération régionale et internationale

- Renforcement de la coopération diplomatique, douanière et policière
- Mise en place de système d'alerte rapide entre les polices des frontières
- Mise en place de cellules de veille pour la coordination des rapatriements des enfants victimes du trafic.
- Renforcement des capacités nationales

* Partenaires : Gouvernements, INTERPOL, OI.

Extrait études du travail et trafic des enfants sur l'Afrique de l'Ouest et du centre (UNICEF / BIT)

UN CADEAU QUI DURE,
UN CADEAU QUI INSTRUIT.

A UNE CONNAISSANCE,
OFFREZ
UN ABONNEMENT A
"LA CROIX DU BENIN" ;

Un cadeau

- qui dure,
- qui favorise l'éducation permanente de la foi,
- qui nourrit les solidarités en Eglise,
- qui n'a pas son pareil chez nous,
- qui...
- qui...
- qui...